

Québec humaniste

Volume 8, No 2, 2013

Mot du président

Michel Virard

Contenu de ce numéro:

-Mot du président, Michel Virard	p. 1
-Prostituées Sonja Eggerickx	p. 3
-L'avantage financier de la laïcité Claude Braun	p. 10
-La dignité Pascal Clesse	p. 14
-La dignité (bis) Claude Braun	p. 18
-Conférence de S. Mongeau sur l'effondrement capitaliste	p. 23
-Conférence Djemila Benhabib	p. 27
-Compte-rendu du livre de Cyrille Barrette Daniel Baril	p. 30
Compte-rendu du livre de Jared Diamond Claude Braun	p. 32
-Prix humaniste	p. 34
-Eloge de Stéphane Hessel Joseph Aussadat	p. 37

Rédacteur en chef:
Claude M.J. Braun

Lorsque les humanistes du Québec ont eu besoin d'un nouveau président en février 2013, ils ont pensé que votre serviteur, déjà « rodé », pouvait encore resservir. Je ne sais pas s'ils ont eu raison et ce sera à vous de juger. Je remercie de tout cœur Michel Pion, notre président pour les trois dernières années, pour avoir su non seulement garder le bateau à flot pendant ces trois années mais de l'avoir fait avancer dans la bonne voie. C'est en grande partie à lui que nous devons d'avoir traversé une période turbulente, peu avant et peu après le décès de notre co-fondateur Bernard Cloutier, avec sérénité et, remarquablement, sans trop de dégâts. Le talent de Michel pour ramener tous les



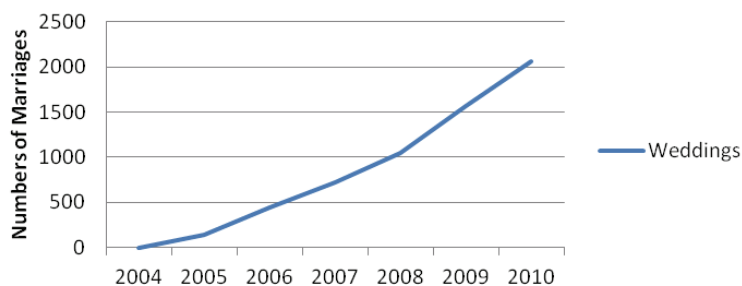
humanistes du Québec à la même table a eu des résultats tangibles : l'Association et la Fondation font désormais front commun comme vous l'avez vu récemment avec le Prix humaniste du Québec et l'Association est maintenant domiciliée au Centre humaniste de Montréal, propriété de la Fondation. Cette nouvelle période de collaboration fraternelle m'a permis de remettre en route la Bibliothèque humaniste du Québec, laissée de côté suite au déménagement du Centre humaniste du 380E Saint-Joseph au 1225E du même boulevard, bibliothèque que je vous invite à utiliser au maximum. Les prêts y sont désormais entièrement gratuits, nous ne demandons plus de caution, et les sorties et retours de livres se font actuellement dans l'heure précédant les activités de ciné-club et de conférence.

L'Association part donc du bon pied en 2013 et les projets que nous avons en cours devraient susciter de l'intérêt bien au-delà de notre cercle encore trop restreint. Je suis persuadé que l'humanisme séculier, dont nous sommes le fer de lance au Québec, est promis à un bel avenir. Cette conviction n'est pas seulement un vœu pieu, si l'on peut dire, mais se fonde sur des tendances observées ailleurs en Occident. S'il est vrai que certains groupes humanistes/libres-penseurs stagnent, d'autres connaissent des taux de croissance à faire pâlir les intégristes de tout poil. Bien que le plus grand groupe occidental se situe en Norvège, plus de 80 000 membres en règle, c'est cependant en Écosse que la progression est la plus remarquable depuis une dizaine d'années. La clef du succès des Écossais semble être leur récente capacité de célébrer des mariages humanistes. Il faut comprendre que, même dans la patrie de David Hume, premier philosophe britannique athée, les cérémonies de mariage étaient jusqu'à récemment la chasse gardée des « dénominations » religieuses établies, c'est-à-dire, pour l'essentiel, l'Église d'Écosse et le l'Église catholique. Les Écossais disposent depuis longtemps de mariages civils, sans grande cérémonie, lesquels constituent environ la moitié des mariages mais cela n'a pas empêché les mariages humanistes de progresser, depuis leur autorisation en 2005, et de dépasser en 2011 les mariages catholiques (2846 contre 1729). La progression est régulière, de 15 à 20% par an, et au rythme actuel, la cérémonie de mariage humaniste a de bonnes chances d'être la préférée des Écossais d'ici 2016. Il me semble qu'il s'agit là d'un phénomène de société qui mérite notre attention.



Vous ne serez donc pas surpris que, depuis 2005, le Conseil d'administration de l'Association ait toujours eu les cérémonies humanistes de mariage à son agenda. Plus facile à dire qu'à faire car il y avait, et il y a toujours, des obstacles. Le premier, peut-être le plus inattendu, est la frilosité de plusieurs de nos membres dès qu'on prononce le mot « mariage », suspect à leurs yeux. C'est avant tout le résultat d'un malentendu que j'espère dissiper dans un prochain article. Il n'y a en ce moment que six pays avec des mariages humanistes reconnus par l'État, le Canada en est un mais seulement grâce à l'Ontario. Les humanistes de Colombie Britannique viennent d'essuyer un refus. Actuellement, le plus gros obstacle est le refus du Directeur de l'État civil du Québec de donner aux groupes humanistes les mêmes autorisations qu'il donne aux groupes religieux. Nous pensons qu'il y a là discrimination sur la base des croyances religieuses et nous avons commencé à présenter nos arguments à la Commission des droits de la personne du Québec. A suivre donc. Entre-temps, nous avons formé deux célébrants, Michel Pion et moi-même, avec l'aide des célébrants humanistes de l'Ontario, afin de répondre à la demande immédiatement. En faisant des mariages au cas par cas (la requête est faite par les futurs mariés et non par nous) comme la loi nous y autorise déjà, nous pourrions augmenter notre visibilité et aussi montrer que nous sommes parfaitement capables de fournir un service apprécié par bien des non-croyants, insatisfaits du mariage civil tel que pratiqué au Québec.

Humanist Marriages



Il ne me reste plus qu'à faire appel à vous pour repérer dans votre entourage des couples susceptibles de désirer un mariage humaniste. Ces mariages ont l'avantage très concret de ne nécessiter qu'un seul lieu pour, à la fois, la cérémonie et la réception de mariage, si tel est le désir des futurs mariés. Donc pas de transport entre deux lieux, une simplification pour l'organisation, et la possibilité d'avoir une cérémonie réellement taillée sur mesure pour les futurs mariés. Il existe maintenant une littérature humaniste comprenant des textes adaptés aux différentes situations et préférences, et puis, les célébrants humanistes ont la capacité

et le devoir d'improviser selon les situations et de faire de ces mariages des vitrines discrètes du mouvement humaniste. Notez que, pour bien des Québécois, un mariage humaniste sera probablement leur première rencontre « officielle » avec notre mouvement. Or, cette première rencontre se fera habituellement dans un cadre festif, positif, ouvert. Tout pour plaire, en somme! Dans ce cas précis je vous souhaite le succès des Écossais!

Pour tout renseignement additionnel sur les mariages humanistes, vous pouvez nous contacter à info@assohum.org. Michel Pion et moi-même vous répondrons personnellement avec plaisir.



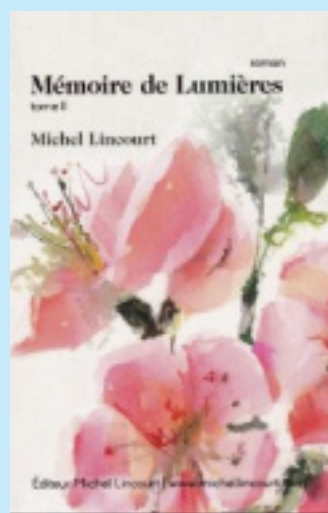
Lisez L'opus de notre camarade Michel Lincourt



Michel Lincourt est architecte en design urbain et détient un doctorat en philosophie. Il est présentement retraité du design urbain, de l'architecture, et de l'enseignement universitaire.

Au dix-huitième siècle, l'humanité souffre. La philosophie des Lumières qui engendrera la démocratie moderne, les droits de l'homme, la liberté de penser, le système de lois basé sur la raison, l'éducation pour tous, la valorisation de l'excellence et la poursuite du bonheur sur Terre, cette pensée humaniste encore en gestation est attaquée de toutes parts. Aujourd'hui, cette même philosophie qui fonde nos valeurs et nos institutions, minée par l'ignorance, l'indifférence et le cynisme, chancelle sous les coups de butoir des intégristes de tout acabit.

Diderot est le philosophe par excellence des Lumières. Diderot se meurt. Il faut sauver Diderot. Le livre de Michel s'intitule «Mémoire de Lumières», en trois tomes. C'est un roman qui met en scène Diderot comme personnage central.



Assemblée générale mémorable et ré-élection du Conseil d'administration de l'Association humaniste du Québec

L'assemblée générale annuelle de l'AHQ a eu lieu le 16 février 2013. Le CA précédant a été ré-élu au complet. S'y est ajouté, avec l'accord de l'assemblée, un membre observateur, Pierre Cloutier, qui renouvelle son engagement à titre de registraire de l'AHQ. Une résolution a été adoptée de procéder à une plainte officielle à la Commission des droits de la personne protestant contre la décision du Gouvernement du Québec de ne pas reconnaître l'AHQ comme instance officielle de célébration des mariages. Une deuxième proposition a été adoptée à l'effet qu'un mandat soit donné au prochain CA pour qu'un comité exploratoire soit mis en place en vue de créer une cérémonie de confirmation civile (avec cours). Une troisième résolution appuie le CA dans son intention de participer à une éventuelle consultation publique par le Gouvernement du Québec sur la future Charte Québécoise de la laïcité.



Le Conseil d'administration élu pour l'an 2013-2014: de gauche à droite de la photo: Guy Coignaud, Michel Pion, Daniel Baril, Michel Virard, Enrico Gambardella, Lyne Jubinville, Pierre Cloutier (

La traite des femmes dans le monde soi-disant civilisé: la problématique des prostituées

Sonja Eggerickx, Présidente de la International Humanist and Ethical Union



NDLR Michel Pion nous livre ici la traduction du discours livré par Sonja Eggerickx lors du Congrès IHEU-HC-AHQ de Montréal, 3-5 août, 2012

La fameuse rectitude politique nous amène parfois à référer aux prostituées sous le vocable de «travailleuses du sexe» comme si c'était un choix de carrière comme un autre, de la même façon que l'on choisit de devenir enseignante. Je ne doute pas que certaines femmes décident de gagner leurs vies de cette façon, mais la plupart d'entre elles n'ont pas vraiment le choix. Cela peut être le résultat d'une mauvaise situation économique ou d'être incapable de concevoir une autre façon de gagner de l'argent, ou pire encore, elles peuvent être les victimes d'un réseau de traite. Cette situation existe toujours et pas seulement dans le soi-disant tiers-monde. En Europe occidentale, par exemple, il existe un commerce de femmes venant d'Europe de l'Est, de pays qui sont déjà ou qui veulent devenir membres de l'Union Européenne. Dans certains de ces pays, ce trafic est organisé. L'intégrité de ces femmes, leurs corps, leurs existences même, sont totalement ignorés.

Il existe des ONG locales qui essaient de venir en aide à ces femmes, parfois de très jeunes filles, mais elles sont plutôt marginales. Qui plus est, les gouvernements locaux ont d'autres priorités.

1. Références historiques

La définition moderne des droits de l'homme remonte à

l'Europe de la renaissance et à la réforme protestante, en même temps que la disparition de l'autoritarisme féodal et religieux conservateur qui a dominé le Moyen Âge. Des penseurs et philosophes européens ont défini les droits de l'homme en tentant de formuler une version « sécularisée » de l'éthique judéo-chrétienne. Bien que le concept de droits et libertés ait existé sous une forme ou une autre pendant une grande partie de l'histoire humaine, la conception moderne des droits humains est différente. L'opinion la plus répandue veut que le concept de droits humains ait évolué en Occident bien que les cultures antérieures aient développé d'importantes notions d'éthique, la notion de droits humains n'était pas en général, définie.

L'article quatre de la déclaration universelle des droits humains stipule que:

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves seront interdits sous toutes leurs formes.

Malgré cela, le nombre d'esclaves aujourd'hui est plus élevé qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire. On en dénombre aujourd'hui entre 12 à 27 millions d'individus selon les estimations. La plupart sont esclaves pour cause de dettes, principalement en Asie du Sud et sont sous la servitude de prêteurs à causes de dettes impayées. Parfois même cette

servitude se perpétue pendant plusieurs générations. La traite d'êtres humains sert avant tout à enrôler de force des femmes et des enfants dans la prostitution et l'industrie du sexe en général.

En 1791, la dramaturge française et activiste politique Olympe de Gouges a publié la *déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, calquée sur la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789. La déclaration, ironique dans sa formulation, expose l'échec de la révolution française, menée sous le sceau de l'égalité. Elle affirme que « cette révolution ne prendra effet que lorsque toutes les femmes seront pleinement conscientes de leur état déplorable et des droits qu'elles ont perdus dans la société ». La *déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* suit les dix-sept articles de la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, point par point et a été décrite (par Camille Naish) comme étant « presque une parodie du document original. » Le premier article de la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen* proclame que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Le premier article de la *déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* a répondu : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». De Gouges élargit le sens du sixième article de la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui affirme les droits des citoyens de participer à la formation de la loi, pour : « tous les citoyens, y compris les femmes sont également admissibles à toutes dignités publiques, charges et emplois, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

De Gouges attire également l'attention sur le fait que, en vertu de la loi, les femmes françaises avaient les mêmes responsabilités vis-à-vis celle-ci, mais pas les mêmes droits.

En 1998, le juge Navanethem Pillay du tribunal pénal international pour le Rwanda a déclaré : « depuis des temps immémoriaux, le viol a été considéré comme un butin de guerre. Maintenant, il sera considéré dorénavant comme un crime de guerre. Nous voulons envoyer un message fort que le viol n'est plus un trophée de guerre. »

Le viol systématique de pas moins de 80,000 femmes par les soldats japonais pendant les six semaines suivant le massacre de Nankin est un exemple de telles atrocités. Au cours de la seconde guerre mondiale environ 200,000 femmes coréennes et chinoises ont été forcées de se prostituer dans des bordels militaires japonais, comme soi-disant « femmes de réconfort ».

Au moins 20,000 femmes musulmanes de Bosnie ont été violées par les forces serbes durant la guerre de Bosnie.

Commentant sur le viol de femmes et d'enfants dans les zones de conflits en Afrique, l'UNICEF a déclaré que « le viol n'est plus seulement perpétré par des combattants, mais aussi par des civils ». Selon l'UNICEF, le viol est courant dans les pays touchés par les guerres et les catastrophes naturelles, semblant

établir un lien entre l'apparition de la violence sexuelle avec le déracinement important d'une société et l'effondrement des normes sociales. Selon l'UNICEF, les cas de violences sexuelles ont doublé au Kenya dans les jours qui ont suivi le début des conflits post-élections. Toujours selon les données de l'UNICEF, le viol était très répandu dans les zones de conflit au Soudan, au Tchad et dans la République démocratique du Congo. On estime à plus de 200,000 le nombre de femmes vivant dans la République démocratique du Congo aujourd'hui qui ont été violées lors de conflits récents. Selon certaines estimations près de 60% des combattants au Congo sont porteurs du VIH.

Le Statut de Rome de la cour pénale internationale définit la



Sonja Eggerickx, Présidente de la IHEU

2. Le viol comme arme de guerre

compétence de la cour, reconnaît le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse ou la stérilisation forcée, ou « toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable » comme crime contre l'humanité si l'action s'inscrit dans le cadre d'une pratique généralisée ou systématique.

Le viol a été reconnu comme crime contre l'humanité lorsque le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a émis des mandats d'arrêt sur la base de la convention de Genève et des violations des lois ou coutumes de guerre. Plus précisément, il a été reconnu que les femmes musulmanes à Foca (sud-est de la Bosnie-Herzégovine) ont été soumises à des viols collectifs systématiques et généralisés, à la torture et à l'esclavage par des soldats serbes de Bosnie, des policiers et des membres de groupes paramilitaires après la prise de la ville en avril 1992.

Cet acte d'accusation a eu une portée juridique majeure, car c'était la première fois que des agressions sexuelles étaient considérées dans le but de poursuites au même sens que la torture et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. L'acte d'accusation a été confirmé par un verdict en 2001 par le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie affirmant que le viol et l'esclavage sexuel sont des crimes contre l'humanité. Amnistie International a déclaré que cette décision allait à l'encontre de l'acceptation généralisée de la torture des femmes en tant que partie intégrante de la guerre.

3. Différences dans la société civile

Il existe des différences dans les religions entre hommes et femmes ainsi que dans la société civile. Il est difficile de dire lequel des deux fut le premier à faire la différence. Toutefois, il est clair que pour toutes les grandes religions, les femmes ne sont pas aussi importantes que les hommes. Et c'est le cas même dans un mouvement comme le bouddhisme où les moines de sexe féminin sont considérés inférieurs à ceux de sexe masculin. Et, soyons honnêtes, lorsque nous considérons les humanistes et autres groupes laïques, les femmes sont théoriquement au même niveau, mais ce n'est pas toujours le cas dans la pratique.

4. Prostitution

En interrogeant Google on trouve cette définition de la prostitution: c'est l'acte ou la pratique de fournir des services sexuels à une autre personne en échange de paiement. La

prostitution est l'une des branches de ce que l'on nomme l'industrie du sexe. Le statut juridique de la prostitution varie d'un pays à l'autre, d'un crime punissable par la loi à celui d'une profession réglementée. Selon les estimations, le chiffre d'affaires annuel généré par l'industrie de la prostitution mondiale s'élève à 100 milliards de dollars. La prostitution est parfois appelée « le plus vieux métier du monde ».

Avant de porter un jugement éthique sur la prostitution il faut connaître les différentes formes qu'elle prend. Il est exact d'affirmer que certaines femmes vont délibérément et librement faire le choix de la pratiquer. Mais qu'en est-il du libre arbitre et de l'autonomie quand vous vous servez de votre corps pour faire de l'argent et nourrir votre famille et ainsi les empêcher de mourir de faim? Où est la liberté de choisir si ce choix signifie la différence entre vivre ou mourir?

La prostitution peut prendre une variété de formes: les maisons closes, les services d'escortes, la prostitution de rue et le tourisme sexuel. Le trafic sexuel, un type de traite des êtres humains, est défini comme l'utilisation de la contrainte ou de la force pour amener une personne non consentante dans la prostitution ou toute autre forme d'exploitation sexuelle.

5. Le trafic sexuel en Europe, une étude de cas (merci à Frank Schlömer, journaliste du quotidien *De Morgen*, journal flamand)

La traite des êtres humains dans les Balkans existe pour beaucoup de raisons. Le fait demeure que la pauvreté y est très grande, être sans emploi est plus commun que d'avoir un travail et l'implosion du système économique et politique a permis aux criminels de prendre le contrôle de la vie publique. Une mafia locale a profité de ces conditions lamentables pour faire beaucoup d'argent à partir de cet esclavage.

La Fondation Roi Baudouin en Belgique est l'une des ONG qui sont engagées dans la lutte contre la traite des humains en Bulgarie, Roumanie, Albanie, Kosovo, Macédoine et Serbie. Outre l'aide financière, elles participent à des projets locaux en se concentrant sur l'aide sociale et la réinsertion dans la société des victimes. Il y a quelque temps, une conférence s'est tenue à Skopje (Macédoine) à ce sujet et le ministre des affaires sociales, a ouvert la conférence, ce qui démontre que le gouvernement est conscient de ce problème. Malgré cela, le soutien de l'ONG locale se limite de temps à autre, à fournir

l'électricité et le chauffage de l'immeuble où ils travaillent. On invoque bien sûr l'éternel argument du manque d'argent et le fait que les besoins généraux sont grands. Ce qui n'est que partiellement vrai, car à l'évidence il y a assez d'argent pour des projets de constructions mégalomanes à Skopje. Cependant, ils ont besoin de l'ONG afin de prouver au reste du monde qu'ils se préoccupent de ce problème. En même temps, ils ont placé la responsabilité de la politique sociale entièrement sur les épaules de ces organisations, ce qui leur donne un peu d'argent et garde les bailleurs de fonds internationaux actifs.

L'ONG Open Gate / La Strada est spécialisée dans l'aide directe aux victimes et est également active dans l'écrouage des trafiquants en essayant de persuader les premières qu'ils parviennent à rescaper de témoigner contre les seconds. Grâce à leur réseau dans le reste de l'Europe, ils essaient de mettre de la pression sur les gouvernements pour améliorer les filets sociaux et les encourager à être plus agressifs contre les réseaux criminels. Open Gate / La Strada existe depuis maintenant 12 ans et dispose d'un réseau d'avocats, travailleurs sociaux, médecins, psychologues, etc., beaucoup d'entre eux en tant que bénévoles, pour les aider dans leur lutte contre la prostitution. Il va sans dire que la crise financière internationale ne les aide pas beaucoup.

Plus que de donner refuge aux victimes, ils font également de la prévention. Ils ont produit un petit film qui s'adresse surtout aux jeunes et qui est présenté dans les écoles, à propos des réseaux de traites humains. Il y a un service d'assistance téléphonique. L'information est distribuée de toutes les manières possibles. Les policiers et les douaniers reçoivent une formation sur la façon de repérer les activités des trafiquants, il y a même une formation disponible pour les journalistes. Cela est devenu nécessaire, car la publication du nom complet des victimes est routinière, tout comme il s'écrit des histoires spectaculaires autour de ces cas, avec la publication de photos et même de la nouvelle adresse des victimes! Cela rend la réintégration quasi-impossible. Un employeur potentiel sera peu disposé à donner un emploi à quelqu'un lorsqu'il sait tout de ses antécédents. Certains parents refusent même que leurs filles reviennent à la maison.

Outre l'esclavage sexuel on exploite souvent ces personnes en leur faisant faire du travail sous-payé dans l'industrie et l'agriculture. Les femmes sont habituées à travailler dans ces

entreprises au noir, sans être payées pendant des semaines et si d'aventure elles décident de quitter, elles n'ont aucun recours pour obtenir l'argent qui leur est dû. Ces femmes n'ont guère le choix, il n'y a aucune sécurité sociale et le taux de chômage est officiellement autour de 37% mais est en réalité beaucoup plus élevé.

Cela rend la situation très difficile, car beaucoup de ces femmes refusent de porter plainte et les employeurs et le crime organisé ont de bons avocats. Les ONG ne sont pas considérées comme des partenaires, mais comme un prestataire de services gouvernementaux devant remplir une partie des tâches des gouvernements.

Il y a l'exemple de cette jeune fille de 16 ans qui a été violée et agressée sexuellement. Avec l'aide de l'ONG, elle a eu le courage de dénoncer ses violeurs à la police. Bien qu'ils ont été condamnés et emprisonnés, la jeune fille court le risque de subir la vengeance de leurs familles. Elle vit maintenant sous une différente identité dans une autre ville, grâce à l'ONG et est maintenant en mesure de terminer son éducation. Il est clair que si une ONG comme Gata et d'autres devaient fermer leurs portes à cause du manque d'argent, ces victimes perdront toutes possibilités d'aide et de refuge. L'aide internationale est vitale, car les victimes ne peuvent absolument pas compter sur les gouvernements locaux.

Des pays comme la Macédoine, ainsi que d'autres pays engagés dans le trafic, sont avantagés par des projets d'infrastructure routière par exemple, mais on peut se demander pourquoi il n'y a pas plus d'attention portée à des projets sociaux de ce genre. Il est impossible bien sûr de fournir des chiffres exacts sur ce trafic dans les Balkans, mais les autorités locales savent que c'est un problème récurrent.

La situation est très déprimante bien sûr et d'autres problèmes bien réels viennent empirer celle-ci. La misère et la pauvreté sont si grandes que même les parents y compris les mères, sont parfois engagés dans le trafic de leur propre progéniture. Par exemple de jeunes enfants sont « loués » à des organisations criminelles pour disons, 8 euros la journée. Ces malfaiteurs répartissent les enfants à travers la ville pour mendier et voler. Certaines mères vont même jusqu'à louer leurs bébés contre de l'argent à des femmes qui désirent recueillir davantage d'argent en mendiant avec des bébés endormis dans leurs bras. Quelle que soit la situation, la majorité de l'argent recueilli se retrouve dans les poches de la mafia. Les plus gros gangs deviennent

« internationaux » et il n'est pas rare de retrouver des femmes et des enfants mendiant dans les rues des grandes villes d'Europe occidentale où les prostituées africaines sont en partie remplacées par celles des pays de l'Est.

C'est une histoire sans fin. Les ONG veulent aider les enfants et les adolescents, leur donner un abri et de la nourriture, mais pour ce faire ils ont besoin de l'accord des parents et souvent ceux-ci refusent, car ce faisant ils perdent un «revenu». Des mariages sont organisés pour environ 50 euros, les fillettes de 13 ans avec un bébé ne sont pas rares et elles ne reçoivent ni éducation, ni apprentissage d'un métier. Alors, elles vont mendier avec leurs bébés et le cycle se perpétue.

6. Conclusions

Les humanistes se préoccupent beaucoup de la situation des femmes, de leur droit à la reproduction quand elles le décident, de la législation de l'avortement, du droit de recourir à la contraception, pour ne citer que certaines questions liées à la sexualité. Je voulais attirer votre attention sur cet aspect dont normalement nous nous préoccuons peu. Cela a été, est et demeure un gros problème. Et même si cela va à l'encontre de tous nos principes humanistes tels que l'autonomie, le respect, la solidarité ..., nous n'en faisons pas une priorité.

Nous avons besoin d'un mouvement fort pour soutenir les femmes et les encourager à prendre leurs propres corps ainsi que leurs propres vies en main, à rechercher l'égalité dans chaque facette de leurs vies.

Les femmes devraient être libres de choisir ce qui se passe avec leurs corps, libres de choisir un partenaire, d'avoir ou non des enfants et combien, avoir le droit à l'avortement. Nous devons les encourager à assumer des responsabilités dans la politique, l'économie et les questions d'éthique. Cela sera possible uniquement lorsque les jeunes filles auront la possibilité d'obtenir une bonne éducation, et seront autorisées à étudier et à développer tous leurs talents. Si nous ne prêtons pas plus d'attention à ce développement, il n'y aura jamais égalité. Il va sans dire que les hommes en tireront un bénéfice également. C'est peut-être la condition ultime. Les femmes n'ont pas besoin de protection, elles ont besoin de respect en tant qu'êtres humains.



Lisez les textes scientifiques athéologiques de notre camarade Serge Larivée



Les côtés ténébreux de Mère Teresa

Serge Larivée

École de psychoéducation, Université de Montréal, Montréal, Canada

Carole Sénéchal

Faculté d'éducation, Université d'Ottawa, Ottawa, Canada

Geneviève Chénard

École de psychoéducation, Université de Montréal, Montréal, Canada

ÉTUDES SUR LA PRIÈRE POUR AUTRUI : CRITIQUES MÉTHODOLOGIQUES, ÉPISTÉMOLOGIQUES ET ÉTHIQUES¹

INTERCESSORY PRAYER STUDIES: A METHODOLOGICAL, EPISTEMOLOGICAL,
AND ETHICAL CRITIQUE

Serge Larivée²
Université de Montréal

Geneviève Turcotte
Université de Montréal

Le Père Noël, Piaget, Dieu et Darwin¹

Serge Larivée

École de psychoéducation, Université de Montréal

Carole Sénéchal

Faculté d'éducation, Université d'Ottawa

Daniel Baril

Renverser l'idée québécoise de laïcité pour réussir notre modernité

Claude Braun

Pauline Marois, ne cache pas qu'elle "ne croit ni à Dieu ni au diable". C'est une première pour un premier ministre québécois. Elle a aussi annoncé une consultation publique sur le projet gouvernemental d'une Charte de la laïcité du Québec. L'opinion qui suit n'engage pas l'Association humaniste du Québec.

Au Québec, les partis politiques, les commissions parlementaires, les médias, les organisations militantes et la population assimilent presque exclusivement la laïcité aux devoirs et libertés en matière de symboles vestimentaires et rituels. Fausse piste, fausse laïcité ! Il n'y a pas de droits et devoirs fondamentaux en matière de symboles. La laïcité est ailleurs. Elle est d'abord et avant tout dans l'abolition des milliards de dollars de privilèges annuels que l'État Québécois accorde de façon indue et injuste aux religions, aux églises et aux manifestations religieuses.

On sait que la majorité des québécois souhaitent que leur nation devienne plus laïque, que dans leur rapport à la religion, une majorité d'environ 75% se déclare catholique, que le deuxième groupe cosmogonique en importance au Québec est celui qui se déclare « sans religion » (devant les protestants, musulmans, juifs, etc.) et que les églises sont vides au Québec. On sait moins que le payeur de taxes québécois débourse à chaque année plusieurs milliards de dollars en subventions directes et indirectes aux organisations religieuses. On ne comprend pas que l'État québécois est très loin d'être « séparé » des églises.

L'État québécois est encore profondément engoncé dans un système légal et réglementaire favorisant les églises, et de façon très particulière et privilégiée, surtout l'Église Catholique. Cette dernière bénéficie d'importants avantages fiscaux. Le plus gros morceau est le taux d'imposition « avantageux » des propriétés de l'Église Catholique –qui reste le plus gros propriétaire foncier au Québec. La ville de Montréal a d'ailleurs produit un document, il y a nombre d'années, demandant au gouvernement du Québec d'abolir ce privilège, qui privait alors la ville d'importantes sources de revenus, -ce qui est encore le cas. Ce propriétaire, l'Église catholique, reste une puissance politique immense pour la simple et unique raison

qu'il détient de vastes et précieux terrains et de magnifiques immeubles. C'est cette inertie politique et culturelle qui explique que les gouvernements Fédéral et Provincial saupoudrent périodiquement l'Église Catholique de subventions pour l'entretien de ses établissements. Les sommes ne sont pas banales, elles totalisent des dizaines de millions de dollars par année. L'Église se retourne aussitôt pour vendre au prix fort à l'entreprise privée ses propriétés bâties par les citoyens et fraîchement rénovées par les gouvernements, allongeant ainsi sa sphère d'influence et perpétuant une fausse histoire et une fausse identité du Québec. Les prêtres Catholiques et plusieurs autres catégories d'affranchis catholiques sont toujours exonérés de payer un impôt personnel au Québec. Les lois provinciales accordent aussi de très importants avantages fiscaux aux organisations religieuses qui prétendent faire œuvre de charité, opportunité qui est systématiquement refusée aux organisations représentant tout autre secteur de la société (le Mouvement laïque québécois par exemple). D'innombrables organisations religieuses esquivent leurs responsabilités citoyennes fiscales en se faisant passer pour des organismes charitables alors que la réalité est toute autre. On évangélise et on collecte l'argent bien plus qu'on ne pratique la charité. Essayez de passer au presbytère de votre quartier et de vous faire aider financièrement. Si vous déclinez votre foi et déclarez votre amour de l'Église, et que vous vous collez sur les prêtres jusqu'à ce qu'ils soient convaincus que vous êtes catholique *bona fides*, peut-être vous donnera-t-on quelque très maigre pitance, autrement, n'espérez rien du tout. L'État québécois salarie une armée de « conseillers spirituels » dans les écoles publiques, qui ne sont présentement rien d'autre que des diplômés des facultés de théologie et de Sciences religieuses, facultés elle-mêmes financées par le payeur de taxes québécois. L'État québécois salarie aussi des aumôniers dans divers services publics

tels la sureté du Québec, les prisons provinciales, etc. L'État québécois protège le quasi monopole religieux de l'industrie des rituels de naissance, des rituels de mariage, des rituels de décès, et l'industrie du mouvoir, marchés fort lucratifs pour les églises. En même temps, la loi rend littéralement impossible aux organisations laïques privées d'occuper ces niches économiques. Finalement, et c'est ce qui est le plus scandaleux : l'État québécois fait payer tous les citoyens pour l'enseignement religieux obligatoire et universel dans les écoles québécoises (programme d'éthique et culture religieuse).

Aucune organisation laïque, représentant le deuxième groupe cosmogonique du Québec, le groupe des « sans religion », ne reçoit le moindre sou du gouvernement du Québec. Aucun n'est représenté dans le curriculum scolaire. Est-ce demain la veille qu'on subventionnera les Sceptiques du Québec, le Mouvement laïque québécois, l'Association humaniste du Québec, Info-Sectes, qu'on exonérera leurs officiers d'impôt personnel, leurs propriétés de taxes foncières, qu'on paiera le salaire de leurs émissaires dans les institutions publiques ?

Qu'est-ce que la laïcité ? 1) Est-ce d'encourager et stimuler les xénophobes qui craignent la présence parmi nous d'immigrants croyant à autre chose qu'eux ? Est-ce pour cette raison là qu'on voudrait abolir les accommodements religieux ? 2) Est-

ce de contenter les féministes que nous règlementerons la vestimentation ? De telle sorte que seuls les niqabs et burkhas seront visés ? 3) Aurons nous fait la révolution culturelle en décrochant le crucifix de la grande salle de notre assemblée nationale ?

Ces trois considérations, qui ont largement dominé les échanges devant la Commission Bouchard-Taylor, qui dominent le propos entretenu sur la laïcité par nos médias, qui dominent les considérations soulevées par les partis politiques du Québec, sont triviales et insignifiantes. La laïcité peut et doit être une dimension fondamentale et centrale de tout État moderne, pas une vulgaire réglementation concernant deux ou trois bouts de tissu, quelques bâtons en forme de croix, etc.

La laïcité est ailleurs. Elle est infiniment plus glorieuse que ce qui décante des rictus xénophobes. Elle est exprimée absolument clairement dans la loi de « Séparation des Églises et de l'État de 1905 » en France (elle a perdu de nombreuses plumes depuis lors en France) :

L'État se déclare incompétent en matière de religion et ne finance en aucune façon quelque fonction ou organisme religieux que ce soit.



Voilà la seule et la vraie laïcité. Si nous voulons créer un Québec réellement laïque, il faut oublier les trois considérations insignifiantes énumérées plus haut. Elles ne font que détourner le débat.

Plutôt, il faut abolir les subventions de 60% aux écoles privées, écoles qui deviennent, et deviendront, de plus en plus, des incubateurs de fanatiques religieux et de braqués ethno-culturels (ultra-religieux québécois inclusivement). Il faut abolir toute loi et tout règlement accordant quelque privilège financier aux églises. Il faut abolir toute institution gouvernementale religieuse. Il faut que l'État refuse en toute circonstance de financer majoritairement une organisation religieuse ou dont l'occupation principale est religieuse.

Il faut abolir l'accréditation automatique des charités religieuses pour fins d'impôts, les subventions pour l'entretien immobilier des églises, le financement gouvernemental des facultés de théologie, la reconnaissance de quelque compétence particulière que ce soit de quelque église que ce soit, particulièrement en ce qui a trait aux activités économiquement rentables pour elles. Il faut aussi retourner aux communautés locales les édifices et églises non rentables afin que ces communautés civiles (municipalités) en disposent à leur guise. Ne répétons pas l'erreur de la France qui a nationalisé les églises et dont l'État se retrouve avec le lourd fardeau de les entretenir et de maintenir leur fonction religieuse – cela sur poumon artificiel financé par le payeur de taxes. Quand on pense que ce sont ces communautés locales qui ont bâti et qui ont payé ces immeubles et défriché ces terres, il est scandaleux de voir une organisation religieuse partir avec la cagnotte afin de s'autoperpétuer dans un vacuum intellectuel et moral tout en envoyant une part substantielle des bénéfices au Vatican.

Le plus important pour nous, les « sans religion », deuxième groupe cosmogonique en importance au Québec après les catholiques, est que soit aboli le honteux, aberrant, injuste et rétrograde programme d'Éthique et Culture Religieuse (ÉCR). Ce programme scolaire obligatoire et universel de bourrage de crâne religieux est invasif du début du primaire jusqu'à la fin du secondaire au Québec. Il ne sert que les intérêts des églises et des professionnels de la religion. Il emplit le cerveau de nos enfants de notions archaïques, aberrantes, dangereuses, oui... sexistes, paternalistes, xénophobes, intolérantes, anti-scientifiques, anti-démocratiques. Ce programme est une offense aux « sans religion » du Québec qui ne peuvent soustraire leurs enfants à cette propagande aussi « folklorique » soit-elle ou prétende-t-elle être. Institué il y a à peine quelques années, à lui seul, le programme ÉCR montre que le Québec est extrêmement arriéré

en matière de laïcité, qu'il est susceptible de reculer plus loin encore que le siècle des Lumières, en brayant l'imbécile slogan de « laïcité ouverte » qui est en fait un « théocratisme frileux ».

Le peuple québécois s'accorde-t-il sur le point de vue exprimé ici ? On peut penser qu'il en est à des années lumière. Pas parce qu'il ne pourrait pas s'y accorder, mais parce que ceux qui savent mieux n'ont pas eu jusqu'à maintenant le courage intellectuel et la détermination politique de le disséminer. Les États-Unis d'Amérique ont élu un gouvernement qui a aboli l'esclavage, malgré l'opprobre de la majorité des citoyens. Sur ce point, le peuple était en retard sur son élite politique. L'histoire a donné raison au président Abraham Lincoln qui a persévéré avec détermination à sortir son pays de la honte en libérant de façon définitive les esclaves. Le législateur québécois va-t-il encore s'adonner à une farce hypocrite et superficielle sur la question de la laïcité ou profitera-t-il de l'occasion unique que lui offre le peuple québécois de prendre le leadership et de voir loin, de changer l'histoire de notre peuple ?

Notre peuple peut réellement accéder à une laïcité moderne. Le moment est venu. Une telle opportunité pour ne représenter que dans un autre demi-siècle, voir même un siècle.

Proposons nous ici de mettre les croyants au purgatoire ? Absolument pas. Nous proposons de les placer très exactement là où nous sommes, nous, les « sans religion ». Nous proposons que chaque citoyen puisse se payer lui-même toutes les libertés que la religion puisse concocter : une école, un orphelinat, une église, une faculté de théologie, un foyer religieux pour personnes mourantes, une industrie pour rituels de naissance, mariage, décès, qu'il puisse affirmer tout ce qu'il voudra, sur toutes les tribunes, qu'il puisse convoquer un aumônier au chevet de son lit de mort ou n'importe où ailleurs... à ses frais et sans avantage commercial encadré par la loi, sans accréditation ou validation provenant de l'État. Et finalement, nous proposons que les gens devraient pouvoir se vêtir comme ils l'entendent, partout, sauf si assujettis à un code vestimentaire spécifique dans une enceinte spécifique (code vestimentaire d'une école, costume de travail, etc.).

Nous, les sans religion, pourrions faire de même, à l'inverse : payer à la pièce pour des services spirituels, affectifs et sociaux qui ne soient ni religieux, ni reconnus comme prioritaires par l'État. Ainsi, lorsque nous défaillerons émotionnellement, spirituellement ou socialement, et ne serons pas satisfaits des services de l'État à ce chapitre, plutôt que de nous faire payer

des réconforteurs spirituels, affectifs ou sociaux de luxe, par les religionnistes, nous paierons un psychologue ou autre intervenant pour qu'il soigne notre âme.

Entre temps, nous souhaitons que l'État québécois se concentre sur la conceptualisation et l'implantation d'une modernité qui se prenne au sérieux: une économie plus saine, une éducation plus forte, une meilleure santé publique, l'avancement des sciences, une justice mieux distribuée, une liberté plus englobante, une culture plus vibrante.

Un dernier mot sur la nécessité de bien préparer le passage à un Québec laïque. Premièrement, l'État québécois est seul à disposer des moyens requis pour comptabiliser correctement et à fond les coûts actuels de la non-laïcité au Québec pour le payeur de taxes et impôts [1]. Il sera habile de la part du gouvernement du Parti Québécois de prendre tout son temps pour faire la démonstration de la très importante ristourne qui attend le citoyen. Il serait même particulièrement habile de la part du gouvernement d'annoncer des baisses d'impôt qui découleraient de l'implantation, graduelle, il va sans dire, de la laïcité. Deuxièmement, il ne faut pas sous estimer

l'inertie symbolique des populations. Le catholicisme fait partie intégrante de l'identité des québécois. Il est extrêmement important pour le législateur d'affirmer clairement le principe de la laïcité, sans faire croire qu'une vague de répression brutale déferlera sur les gens qui sont présentement confortablement installés dans les privilèges étatico-religieux. Pas question de congédier du jour au lendemain les aumôniers d'État, les conseillers spirituels dans nos Écoles, les professeurs de théologie, et ainsi de suite. L'application de la nouvelle laïcité devra se faire dans la douceur, dans le respect des individus sans compromis toutefois sur le principe.

Vive la liberté ! Vive la justice ! Vive la république !

1. Dans les années 90 j'ai passé des mois à éplucher des archives gouvernementales pour calculer le coût, pour le payeur de taxe québécois, des privilèges accordés par le seul gouvernement du Québec (excluant donc le gouvernement fédéral) à l'Église catholique (excluant donc les autres églises). Je me souviens d'avoir publié un bref compte rendu de cette analyse dans le *Bulletin du Mouvement laïque québécois*. J'étais arrivé au montant de 6.7 milliards de dollars par année.

« Je ne crois ni en Dieu, ni au Diable. Je suis athée. »

Pauline Marois

Pauline Marois, premier ministre du Québec, passe à l'histoire comme étant, sauf erreur, la première chef d'État féminin qui se déclare ouvertement et publiquement athée. Elle a fait cette révélation à la journaliste Naomi Mercier qui en a fait état dans un reportage publié dans l'Actualité 20 septembre 2012. Le paranoïaque anti-français et religieux Richard Henry Bain a tenté d'assassiner par balles Pauline Marois, le 4 septembre 2012. Se défendant seul en cour, Bain a affirmé que «Jésus Christ est son avocat».



La pensée chrétienne va substituer la référence à dieu à celle du cosmos des Anciens pour élaborer le nouveau concept de *personne* auquel lui sera associé celui de *dignité*. Le caractère unique et irremplaçable de la personne humaine découle du fait que l'homme est une créature de dieu et aimé de dieu. Il ne faut pas perdre de vue que cette notion de *personne* est d'abord une notion théologique élaborée dans le cadre de la lutte contre les hérésies pour affirmer les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation, qui relèvent de deux problèmes opposés.

Le mystère de l'Incarnation s'affronte au problème de savoir comment un seul être ou une seule personne, le Christ, peut être à la fois dieu et homme, autrement dit comment deux natures peuvent constituer une seule personne. A l'inverse, le dogme de la Trinité affirme un seul dieu en trois personnes : le père, le fils, le saint esprit. Mais les dogmes de l'Incarnation et de la Trinité affirment tous deux le caractère un et identique de dieu, doué d'une identité singulière, d'une conscience une et identique à elle-même et de l'unité de sa volonté, toutes ces caractéristiques étant celles de la *personne*. Pour la pensée chrétienne, l'homme n'est une personne que parce qu'il a été créé par dieu à son image.

En introduisant la notion de *personne* dans le monde occidental, la théologie chrétienne ne rompt pas pour autant avec l'hétéronomie de l'homme. Certes, ce n'est plus la Nature ou le cosmos qui constituent la norme, mais toute la vie de l'homme, en tant que créature, et toutes ses valeurs dépendent maintenant d'un être transcendant.

Quel gain pour l'humanité ? Par exemple, la dignité de la personne a-t-elle constitué un argument avancé par l'Église pour combattre l'esclavage ? Nullement, car l'existence de l'homme n'ayant de valeur et de sens que subordonnée à dieu, la dignité de la personne est tout à fait compatible avec la toute puissance divine, auteur de toutes choses. L'esclave

reste digne dans sa condition d'esclave voulue par dieu. Que peut-il demander de plus ? Ainsi, l'Église est restée fidèle aux propos de Paul :

« *Que toute âme se soumette aux pouvoirs établis car il n'est de pouvoir que de Dieu et ceux qui existent sont imposés par Dieu, si bien que celui qui s'oppose aux pouvoirs s'oppose à la disposition de Dieu et les opposants seront condamnés.* » [5]

Thomas d'Aquin (1225-1274) établira de même la supériorité de l'homme face aux autres créatures car il a bénéficié de la raison, don divin et faculté qui lui permet de discerner et de suivre « *la loi naturelle* ». Si le devoir de tout homme est de respecter et d'aimer tout homme, en tant que créature rationnelle, quel que soit son statut

social, pour Thomas d'Aquin, cela ne signifie pas qu'on ne puisse contraindre les infidèles [6] par la violence ; et l'Église n'a pas failli, au cours de l'histoire, pour appliquer ce précepte.

Dignité et autonomie.

C'est dans le cadre de la philosophie des Lumières, avec Rousseau mais surtout avec Kant, que la *dignité* de la *personne* sera fondée sur l'autonomie. L'homme ne dépend plus d'une transcendance, mais, doué de raison, il est à la fois sujet de la connaissance et sujet de l'action.

Concernant la connaissance, Kant opère ce qu'il appelle lui-même, dans la *Critique de la raison pure*, sa révolution copernicienne. Ce n'est pas l'esprit du sujet connaissant qui doit se plier à l'objet de la connaissance, mais ce sont les objets perçus qui doivent se conformer aux structures a priori de notre sensibilité (l'espace et le temps) et à notre entendement (concepts, catégories, jugements).

De même, concernant les normes morales, il faut partir du pouvoir de la raison comme faculté de se déterminer par des lois, c'est-à-dire comme volonté. Autrement dit, pour agir moralement, le sujet doit subordonner sa volonté à la loi universelle de la raison, à l'impératif moral catégorique qui se formule de la façon suivante : « *Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle.* » [7] On peut donc parler à bon droit d'autonomie, car en se soumettant à l'impératif moral, l'homme obéit à la loi de la raison qu'il s'est à lui-même prescrite. Liberté et obéissance à la loi morale sont une seule



et même chose et confèrent à l'homme toute sa dignité. Dans sa moralité, il manifeste en effet sa valeur incomparable avec celle des animaux et des choses qui n'ont de valeur que comme moyens. L'homme en tant qu'il est l'auteur de la loi à laquelle il obéit, est une fin en soi. S'il obéissait à une loi extérieure à sa volonté, il serait simple instrument, comme les animaux par exemple, qui obéissent au mécanisme de leurs instincts. C'est la raison pour laquelle Kant dira que les personnes sont des fins et ont une valeur absolue, alors que les animaux et les choses n'ont que la valeur relative des moyens ou un prix. En rupture avec la théologie chrétienne, la dignité de la personne se fonde maintenant sur l'autonomie, c'est-à-dire sur la capacité de tout homme, en tant qu'agent libre, de déterminer ses jugements et ses actions selon des fins morales.

De la reconnaissance de la dignité de tout homme découle une reformulation de l'impératif moral : *« Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne comme dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme moyen. »*

Cet impératif oblige chacun à reconnaître symétriquement la dignité des autres et sa propre dignité, et par conséquent de respecter des devoirs envers les autres et des devoirs envers soi-même. Par exemple, on ne pourra sacrifier autrui ou soi-même, pour un but qui n'a qu'une valeur relative.

Si on peut aisément admettre l'idée de devoir envers autrui (par exemple ne pas réduire autrui en esclavage), les devoirs envers soi-même n'imposent-ils pas des limites à ma liberté, à la libre disposition de moi-même ? Kant par exemple, au nom de la dignité et du devoir de respecter l'humanité en sa propre personne, s'oppose au suicide, à la paresse etc... [8]

Dignité contre libertés

Remarquons que les concepts kantien sont omniprésents en bioéthique et dans la législation française.

La notion de personne impose des restrictions à la liberté de recherche, en particulier sur l'embryon. [9] Si l'embryon est

considéré comme une *personne potentielle*, il doit être considéré comme une fin, et jamais comme un moyen. Au nom du même principe, les adversaires de l'avortement pourront trouver argument pour combattre le droit à l'avortement. La distinction des choses et des personnes fonde le statut personnel du corps en tant qu'il est constitutif de la personne et interdit la reconnaissance juridique de la gestation pour autrui. [10]

La question qui se pose alors est de savoir si un État qui se réclame de la laïcité peut faire une référence explicite à une philosophie, celle de Kant. Ne serait-il pas préférable qu'il se maintienne dans une neutralité éthique en se limitant à des lois

qui imposent comme seule limite à la liberté de chacun les nuisances que l'on peut faire subir à autrui ?

Les devoirs moraux envers soi-même ont des implications absurdes et contradictoires. [11] En effet, ils supposent par exemple, la possibilité de passer un contrat avec soi-même, ce qui juridiquement n'a aucun sens. Si je me fais une promesse (par exemple de suivre un régime) et que je ne la respecte pas, il n'y aura aucune conséquence morale et juridique, mais surtout médicale, car on est tenu à rien envers soi-même. Il n'y a donc aucune force contraignante d'un contrat vis-à-vis de soi-même.

La notion de devoir envers soi-même est également une menace sur la liberté de faire ce que nous voulons de notre vie et de notre corps. Par exemple, Kant cite le devoir de ne pas se suicider au nom du caractère inviolable de notre humanité et de la vie humaine *« qui nous est simplement confiée. »*

Quant à la dignité comme fondement des devoirs envers autrui, elle est inefficace. R.Ogien remarque que, quoiqu'il nous arrive, elle ne peut nous être enlevée. Le prisonnier qui subira la torture gardera sa dignité. Alors, pourquoi ne pas reconnaître tout simplement le respect des droits ? *« Si aucun droit n'est respecté, à quoi sert-il de respecter la dignité au moins ? Et si tous les droits sont respectés, pourquoi faudrait-il respecter la dignité en plus ? »*

Une notion inutile et dangereuse ?



R.Ogien conclut alors que la notion de dignité est inutile et dangereuse. Inutile dans le rapport à autrui, car elle ne fonde en rien les droits, au contraire elle risque de les affaiblir. Mieux vaut s'en tenir au principe minimalisé de non-nuisance à autrui. Elle est dangereuse dans le rapport à soi, car elle sert à justifier toutes sortes d'atteintes à la liberté individuelle et à l'interdiction d'actes entre adultes pourtant consentants.

Cependant, il nous paraît difficile de s'en passer totalement, à une condition toutefois : de la fonder elle-même sur notre liberté.

1. Nous renvoyons aux ouvrages de Ruwen Ogien : *L'éthique aujourd'hui* ;(Folio-essais ; 207) ; *La vie , la mort, l'Etat* (Grasset ; 2009) ; *Le corps et l'argent* (La Musardine ; 2010).
2. La pensée stoïcienne s'est développée à partir de l'école fondée par Zénon en 300 avt JC à Athènes jusqu'à l'empereur romain Marc -Aurèle (121-18
3. Sénèque, *Lettre*, 66, 12.
4. Epictète *Manuel* ; VIII
5. Paul, *Epître aux Romains*, 13.
6. *Somme théologique*, question 10, art.8. Par exemple, je ne peux vouloir raisonnablement faire d'une fausse promesse une loi universelle, car dans ce cas , plus aucune promesse ne serait possible. L'idée de promesse n'aurait plus de sens. Un fausse promesse ne peut valoir que pour moi, comme exception, pour servir mon intérêt par exemple; elle est donc immorale.
7. Kant *Métaphysique des mœurs*
8. Voir à ce sujet *La recherche sur l'embryon humain, actes du colloque du 10 octobre 2009, édité par la Fédération Nationale de la Libre Pensée*
9. La loi n°94-953 du 29 juillet 1994 précise ainsi le Code Civil : « Art.16.7- Toute convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui est nulle. »
10. Nous résumons ici le propos de R.Ogien, ; *Qu'est-ce qui ne va pas dans l'idée de devoir envers soi-même ?*Ch.2 ; pp33-57 ;
11. *L'éthique aujourd'hui* ; folioessais ; 2007.



La Dignité : (Sanzel); statues décoratives de l'Opéra de Paris

© L'E Durandelle - libre de droit

Le concept de dignité humaine fait-il plus de tort que de bien ?

Claude Braun

NDLR Nous poursuivons ici la réflexion du philosophe Pascal Clesse.

La notion de dignité humaine existe depuis l'antiquité. Toute société hiérarchisée a besoin d'un concept élémentaire de dignité. Les magistrats, juges, chefs, leaders doivent être honorés, respectés, agrandis. Ils doivent se comporter en « dignitaires » et doivent être perçus comme tels. Sans ce mécanisme la vie sociale ne pourrait fonctionner avec un pouvoir central. Le Petit Robert assigne les cinq premiers sens du mot « dignité » à la fonction sociale des « maîtres », « notables », « haut-gradés », etc. Par ailleurs, ceux qui dans l'antiquité pouvaient avoir l'esprit le plus critique et le plus détaché par rapport à ce concept, les philosophes, n'ont jamais cherché à absolutiser cette notion. Au plus a-t-on accordé à tout être rationnel le potentiel d'être digne. On proposait qu'une vie exemplaire, bonne, sage, requérait l'inhibition des impulsions animales et donc la capacité de réfléchir aux conséquences de ses actes, bref être pourvu de quelques qualités du cœur mais surtout de la raison.

La notion de dignité humaine a été absolutisée par le christianisme. Ce fut une première historique. L'idée était que l'humain a été créé à l'image de Dieu, que tout humain est donc automatiquement pourvu de la potion magique. Autrement dit, chez chaque humain, il y a une parcelle d'omniscience, d'omnipuissance, et de bienveillance absolue. Si cette nature peut temporairement paraître pervertie, c'est l'œuvre du diable et il suffit alors de l'exorciser. Fondamentalement, le christianisme propose que nous sommes moraux non pas par notre nature intrinsèque, mais parce que nous portons la volonté de Dieu dans la mesure où nous en acceptons la révélation. La morale chrétienne est hétéronome (l'élan moral vient d'ailleurs que de la nature intrinsèque de l'acteur humain) et bien entendu, les non chrétiens sont *indignes*.



La notion de dignité n'est pas une valeur comme les autres. Il est facile de prendre l'édifice complet de la morale chrétienne médiévale (encore en cours aujourd'hui), élaborée par les scholastiques, et d'en faire une farce. On peut en récuser les valeurs en quelques mots. Chasteté ? Pureté ? Humilité ? Charité ? Foi ? Espérance ? Pfff. [1]. Tout cela ne nous dit plus rien aujourd'hui, sauf peut-être à quelques jeunes et naïfs séminaristes, avant qu'ils ne soient confrontés aux exigences de la vie adulte réelle. Mais la dignité, elle, a la couenne plus dure... On trouve encore l'occasionnel philosophe, très marginalisé, comme Leon R. Kass, qui veuille toujours aujourd'hui en prendre la défense [2]. Comprenons que celui-là fut sélectionné par le président Bush-fils pour diriger une commission de réflexion sur la bioéthique... Et lisons en rigolant la riposte caustique anti-dignité et anti-Kass de notre camarade humaniste et célèbre psychologue Steven Pinker [3]. Voyez Pinker ici, citer texto la volonté moralisatrice prude, catholique, réactionnaire, dangereusement excessive de Kass :

licking an ice cream cone--a catlike activity [...] has been made acceptable in informal America but [...] still offends those who know eating in public is offensive.

Le philosophe des Lumières, Émanuel Kant, qui était déiste et non chrétien, a fait de la dignité la pierre angulaire de sa philosophie morale. L'essence de la dignité kantienne n'était plus la directive divine, mais la volonté d'agir selon la raison. L'humain rationnel ne peut que reconnaître la rationalité des autres. Il se doit alors de se comporter selon divers préceptes à ambition universelle : traiter les autres comme on voudrait

qu'il nous traitent, traiter les personnes comme des fins en soi, etc. Kant élabore et absolutise autrement que le christianisme la notion de « devoir » envers soi-même, comme envers les autres. Avec Kant, on passe enfin à la modernité en adoptant une morale autonome (l'élan moral ne vient de nulle part d'autre que de la nature humaine). Admettons qu'il y a là un progrès. Mais même cette notion d'autonomie pose de sérieux problèmes. N'oublions pas que Kant ne s'intéresse qu'aux conditions formelles de la morale dans un esprit individuel virtuel et parfait. Cette façon extrêmement formaliste d'aborder la morale néglige le fait que la fonction morale est une disposition qui se développe chez l'humain, et qu'elle est très fortement assujettie à la manière par laquelle elle est transmise dans l'échange culturel. En 1971, le psychologue BF Skinner s'objectait à l'amalgame kantien d'autonomie et de dignité dans un livre dont le titre ne laisse place à aucune ambiguïté : *Au delà de la liberté et de la dignité*.

Ce n'est que dans la mesure où on pense que l'humain est « être de raison pure » générique qu'on pourra le créditer d'une propriété immuable, universelle, inamovible, transcendante dénommée « dignité ». Il en est ainsi de la raison « éthique » des philosophes anciens, de la raison « divine » des chrétiens, de la raison « universalisante » ou « déontologique » de Kant.

Les idées de Kant sur la dignité humaine dominent le monde encore aujourd'hui. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* entérinée par l'*Organisation des Nations Unies* l'affirme : tout humain serait pourvu de dignité. La charte de l'*Association humaniste du Québec* l'affirme aussi très haut dans sa liste de principes, en deuxième place :

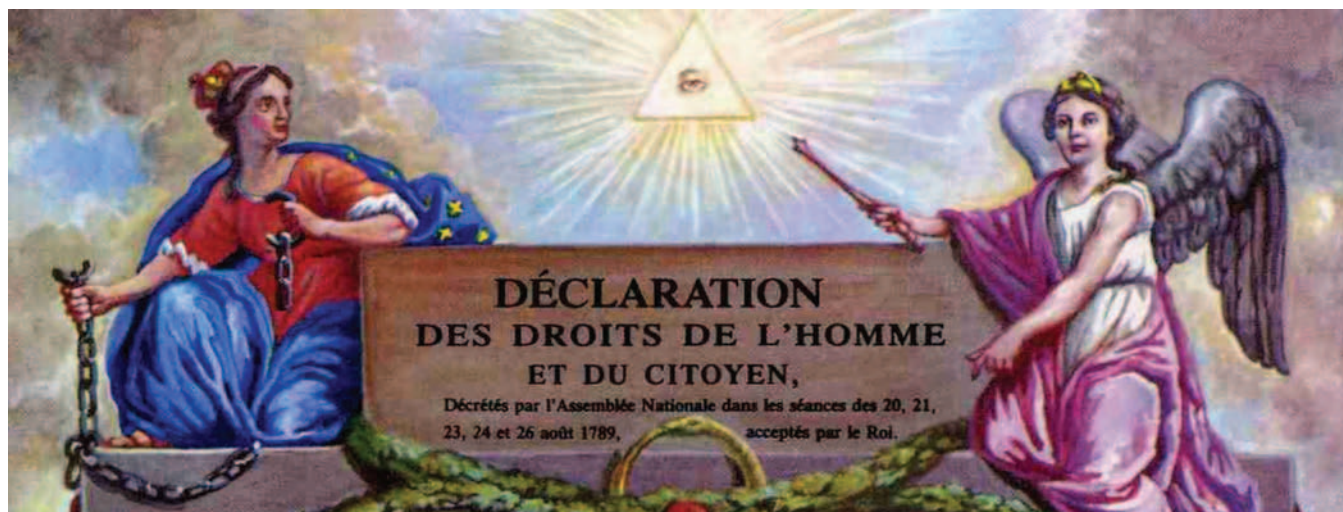
Principe humaniste de l'AHQ # 2 :

L'humanisme affirme la valeur, la dignité et l'autonomie des individus et le droit de chaque être humain à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec les droits des autres.

La Fondation humaniste du Québec n'accorde-t-elle pas son premier prix, en 2013, à l'AQMD, c'est-à-dire à l'Association Québécoise pour le Droit à une Mort Digne ? Le mouvement des « indignés », mouvement de gauche, motivé largement des propos de l'athée François Hessel [4] n'a-t-il pas reçu l'appui de l'AHQ ?

Que se passe-t-il ici ? Assiste-t-on à une guerre sémantique entre progressistes et conservateurs, entre le sécularisme et la religion ? Revendiquons-nous la même chose en revendiquant la « dignité humaine » ? S'agit-il d'un dialogue de sourds ?

Que dire du fait qu'un philosophe professionnel, activiste au sein d'une organisation sœur de l'AHQ, la *Libre Pensée française*, ait récemment publié, dans une des revues officielles de la Libre pensée, une critique du principe de dignité humaine ? Le texte en question, de Pascal Clesse, est très bon [5], et je vous en recommande la lecture. Il va certainement vous faire réfléchir. C'est pourquoi j'ai reproduit ci-haut ce texte de notre camarade français.



La dignité humaine est-elle un concept relevant de l'angélisme ?

Si vous êtes comme moi, cher lecteur, vous avez été légèrement agacé par l'invocation du principe de « dignité humaine » dans quelques rares contextes (appel au concept de dignité humaine pour contester le droit à l'avortement, le droit à l'euthanasie compassionnelle, le droit de mener des recherches sur les cellules souche, etc.). Mais comme moi, peut-être ceci n'est pas allé jusqu'à vous inspirer une réflexion mettant en doute la validité fondamentale du concept de « dignité humaine ».

Peut-être serez vous surpris d'apprendre, comme je le fus, qu'il existe toute une école de pensée philosophique qui propose qu'on jette le concept de « dignité » à la poubelle de l'histoire, qu'elle est une notion toxique. Cette hostilité au concept de dignité humaine serait déjà dominante dans la philosophie éthique anglo-saxonne [6] selon le philosophe Ashcroft [7] et serait en voie de le devenir dans la philosophie continentale [8] !

J'élabore donc pour la suite ma propre réflexion sur la « dignité » en ouvrant le cadre de réflexion sur l'aspect psychologique, la séméiologie du terme, la jurisprudence, l'aspect culturel. Je vais conclure avec une réflexion sur le concept de dignité dans les principes humanistes tels qu'ils sont formulés dans la charte de *l'Association humaniste du Québec*.

D'abord, que sait-on aujourd'hui de cette fameuse « raison » dont seraient affublés tous les humains ? La réponse provenant de la psychologie cognitive est plutôt désolante. La plupart des adultes des sociétés hautement industrialisées, riches, et pourvues de systèmes d'éducation exemplaires sont incapables de gérer le moindre raisonnement logique sous forme abstraite. Nous apprenons les règles de la vie sociale, de la vie intellectuelle, de la vie professionnelle, de la même manière que nous apprenons les contines et les chansonnettes de notre enfance. Nous sommes des êtres de métaphore, pas de raisonnement. Personne n'est

capable d'une raison « universelle ». À preuve, le grand Kant était carnivore, il était sexiste, il était raciste [9]. Il croyait aux préceptes de son temps. N'importe quel québécois pubère est aujourd'hui capable de formuler des règles de vie sociale plus universelles sur ces trois points (carnivorisme, racisme, sexisme) que ce qu'avait pu imaginer Kant. Pas parce qu'il est pourvu de plus de raison que Kant (on peut penser le contraire), mais parce que la transmission des valeurs est efficace -en mode contine et chansonnette. C'est pourquoi notre pubère n'hésitera pas non plus à affirmer qu'il est normal que le propriétaire moyen d'entreprise gagne 250 fois le salaire moyen de ses propres employés (c'est l'état actuel des choses aux USA, à peine mieux au Canada), ce qui eut certainement horrifié (à juste titre) notre philosophe des Lumières. Ainsi si c'est, comme l'entendaient les anciens, les chrétiens et les kantien, la raison qui nous donne la « dignité », alors le concept de dignité s'appuie sur des sables bien mouvants. On peut dire la même chose de toute ambition universalisante. Depuis Kant et la révolution française, il y a eu bien des révolutions et régressions, et la biosphère a été complètement transformée, pour le pire. Qui peut prétendre agir aujourd'hui pour le Bien universel, c'est-à-dire partout et pour toujours, dans un monde en voie de destruction écologique par toutes les cultures humaines ? Cela ne semble t-il pas dérisoire, voire même prétentieux ? Mais alors, si le fondement de la dignité humaine est la raison universelle, n'a t-on pas affaire là à un concept ridicule ?

Cependant, se peut-il que le concept de dignité ait mué, se soit modernisé en quelque sorte, et qu'on ne pense plus vraiment aujourd'hui qu'une « raison » peu plausible en soit le fondement ? On observe effectivement un glissement « psychologisant » du concept de dignité humaine dans le langage réel. On définit la dignité beaucoup plus aisément aujourd'hui comme « amour propre » et son contraire comme « humiliation » [10]. Typiquement, la dignité est notée non pas dans le contexte

Mourir dans la dignité



d'une sagesse intellectuelle, ni d'une vie moralement exemplaire, mais plutôt dans des traits de caractère comme la fortitude ou décence dans l'adversité, une sorte d'inébranlabilité de certaines personnes, dont l'amour propre a été mis à rude épreuve. On constate aussi que la dignité est le plus souvent évoquée dans les cultures réelles, médias, romans, essais, conversations, dans la défense des personnes vulnérables, non pas parce que les personnes vulnérables sont particulièrement méritoires, mais tout simplement parce qu'on a envie d'avoir de la compassion à leur égard. Finalement, on réalise graduellement que ce n'est pas une quelconque faculté métaphysique et peu plausible nommée « raison » qui fonde la dignité, mais plutôt la disposition qu'ont les humains, à divers degrés, à porter secours aux souffrants, qu'ils soient humains, animaux, et même à la rigueur, plantes... [11]. Nous découvrons, à notre grand étonnement de néodarwiniens à peine assumés, que nous avons des rapports moraux, plus au moins asymétriques, avec les êtres selon leur degré de « conscience » c'est-à-dire qu'il n'y a pas de discontinuité métaphysique entre les diverses « créatures » [10]. Mais, dès lors, le mot « dignité » convient-il toujours pour fonder la morale ? Tout au plus concevra-t-on que la dignité occupe une petite zone des activités humaines que ne peuvent « régler » les droits et libertés encadrées par les lois ? La dignité humaine ne consiste-t-elle pas en ces petits héroïsmes de tous les jours qui nous font poser, sans raison logique, sans prescription légale, sans universalité aucune, des gestes de compassion ? Ne peut-on pas tout de même aussi rêver à un monde dans lequel une telle mentalité, mieux généralisée dans la population, mènerait à une société où on compenserait les malheurs humains, animaux et végétaux avec prévoyance et même avec force de loi, un peu partout et toujours, autant que ce soit praticable, au fur et à mesure de l'émergence des nouveaux problèmes ? Un monde plus scandinave par exemple ? Cela ne relèverait-il pas aussi de la dignité humaine ?

La déclaration universelle des droits de l'homme définit peu la dignité mais stipule tout de même qu'elle provient de la « personnalité humaine ». La dignité n'est affirmée dans aucune constitution, mais on la voit surgir dans des jugements de Cours Suprêmes de divers pays. Ces allusions à la dignité humaine sont rares toutefois : les juges hésitent à évoquer ce concept. La cour suprême du Canada a même résolu de le récuser complètement du vocabulaire jurisprudentiel canadien [12].

In Canada, where the concept of human dignity has been vigorously employed, Supreme Court justices have recently reached the conclusion that it is too

abstract, subjective, confusing and difficult to apply as a legal test, and that "it has also proven to be an additional burden on equality claimants, rather than the philosophical enhancement it was intended to be." [R. v. Kapp (2008), paragraph 22 ; see also Fyfe (2007)]

Après tout, le milieu criminel ne démontre t-il pas hors de tout doute que la dignité humaine a ses limites, que certaines personnes devraient ne pas avoir d'amour propre, puisqu'elles sont si évidemment détestables ? Il n'est clairement pas possible de traiter tout le monde également, car il faut à tout le moins enfermer certains dangereux « indignes » pour protéger les citoyens contre la menace de tortures, de viols, d'exploitation extrême, de meurtres. Le contexte juridique montre clairement que les idées universalisantes, homogénéisantes, abstraites, intellectualistes, bref, métaphysiques, en morale, ne résistent aucunement aux faits, à la nature humaine réelle. Tous les humains ne sont pas dignes, loin s'en faut-il.

Un des pays que l'on dit priser le plus la « dignité » est le Japon. On associe ce sentiment à l'attachement que ressentent les japonais à leur culture et en particulier aux règles de conduite de leur culture. Même si les japonais se comportent de façon très respectueuse à l'égard des citoyens « faibles », ces derniers ne peuvent souvent pas supporter ce qu'ils imaginent (probablement à juste titre) être le jugement, l'opprobre, des autres. Le prix que paient les japonais pour ce sentiment de dignité est un des taux les plus élevés du monde de suicide. Beaucoup de japonais, lorsqu'ils se sentent « humiliés » par rapport aux attentes sociales, optent pour le suicide d'honneur (harakiri). D'autres meurent d'épuisement sur leurs bureaux de travail (karoshi), tandis que leurs militaires ont été les premiers à instituer le suicide généralisé des pilotes d'avion d'attaque (kamikazes). Ces trois formes de suicide montrent qu'à tout le moins, comme le dit notre camarade Pascal Clesse, « le concept de dignité est à manipuler avec précaution »...

Compte tenu de tout ce qui précède, devrions nous bannir le mot « dignité » des principes de l'Association humaniste du Québec ? Peut-être pourrions nous reformuler notre deuxième principe de la manière suivante ?

L'humanisme affirme [que] la valeur, la dignité, l'autonomie des individus et le droit de chaque être humain à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec les droits des autres [méritent d'être cultivés].

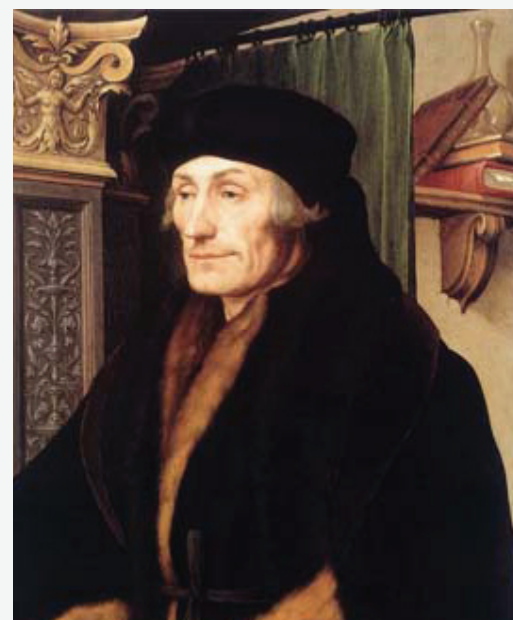
1.

Bibliographie

1. Braun, C. (2010). Québec athée. Éditions Michel Brulé.
2. Kass, L.R. (2002). Life, liberty and the defense of dignity. San Francisco, CA: Encounter Books.
3. Pinker, S. (2008). The Stupidity of Dignity :Conservative bioethics' latest, most dangerous ploy. The New Republic <http://pinker.wjh.harvard.edu/articles/media/The%20Stupidity%20of%20Dignity.htm>
4. Indignez-vous !, Montpellier : Indigène éditions, collection « Ceux qui marchent contre le vent », 2010, 32 p. (ISBN 978-2-911939-76-1)
5. Clesse, P. (2012). La dignité : Une notion problématique. L'idée Libre : Revue de la Libre Pensée Nu 299.
6. Macklin, R. (2003). Dignity is a useless concept. British Medical Journal, 327, 1419–207.
7. Ashcroft, R.E. (2005). Making sense of dignity. Journal of Medical Ethics, 31. 679-82.<http://jme.bmj.com/content/31/11/679.full>
8. Lire les œuvres suivantes de Ogien Ruwen : L'éthique aujourd'hui. Folio-Essais (2007), La vie, la mort, L'État. Grasset (2009), Le corps et l'argent. La Musardine (2010).
9. Braun, C. (2012). Humanisme : Doit-on revenir à Kant ? Québec humaniste, 7 (1) <https://www.dropbox.com/s/m65cble1dq3a2mx/Bulletin%20QHVol7Nu1.pdf>
10. Statman, D. (2000). Humiliation, dignity and self-respect. Philosophical Psychology, 13 (4).
11. Rachels, J. (1990). Created from animals: the moral implications of Darwinism. Oxford: Oxford University Press
12. Shultziner, D., et Rabinovici, I. (2012). Human dignity, self-worth, and humiliation: A comparative legal–psychological approach. Psychology, Public Policy, and Law, 18(1), 105-43.



[les prêtres] s'entendent à découvrir dans les vieux parchemins le texte qui leur permettra d'intimider le populaire et de lui faire accroire qu'on leur doit la dîme et plus encore! Quant à leurs devoirs envers ce même peuple, ils sont écrits partout ; mais ils oublient de les lire. (Éloge de la folie p.79 Éd. Garnier-Flammarion #36)



Érasme (Desiderius Erasmus Roterodamus), né le 28 octobre 1466 (ou peut-être 1467 ou 1469) à Rotterdam et mort le 12 juillet 1536 à Bâle

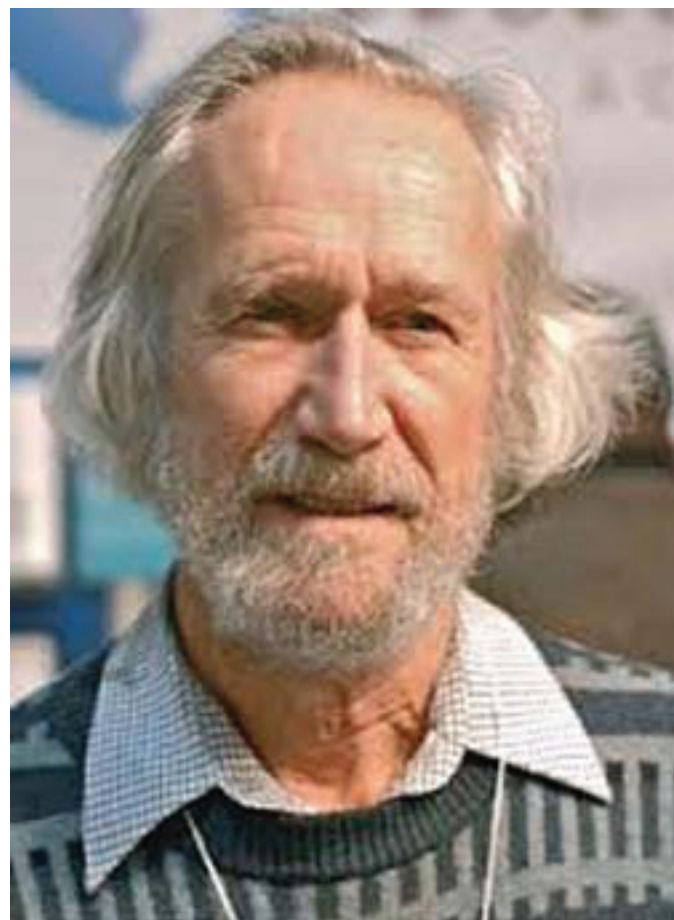
“La noble guerre est faite par des parasites, des entremetteurs, des larrons, des brigands, des rustres, des imbéciles, des débiteurs insolents, en somme par le rebut de la société, et nullement par des philosophes veillant sous la lampe.” Érasme, Éloge de la Folie (1511), XXIII, p. 32 éd. GF

L'effondrement du système capitaliste

Une conférence de Serge Mongeau

Gérald Blanchard, membre de l'AHQ

Le 21 Février 2013, l'Association humaniste du Québec recevait le Dr Serge Mongeau pour une conférence sur la décroissance conviviale et sur la simplicité volontaire. Une quarantaine de spectateurs a assisté à la présentation et le débat et échange a été enthousiaste et chaleureux. Gérald Blanchard, membre de longue date de l'AHQ a assisté à la conférence. Il nous livre ici son compte rendu



Le Dr Serge Mongeau

Un constat

Nous vivons dans une société dont le système économique est fondé sur une consommation débridée, une croissance sans limite, et une exploitation des ressources non renouvelables sans égard aux conséquences environnementales.

Ce système capitaliste est voué à l'effondrement. En attendant, nous sommes témoins, entre autres, de crises financières mondiales, de famines, de l'empoisonnement de notre environnement et du réchauffement de notre planète. Bref, nous mangeons notre capital, nos ressources naturelles. Les plus démunis sont les premiers à en subir les conséquences. Et pendant que les ressources s'épuisent, nous produisons des déchets toxiques en surabondance. Notre atmosphère ne métabolise plus le CO₂ et le réchauffement de la terre qui s'en suit augmente la menace de l'inondation des terres les plus fertiles de la planète. Les villes côtières risquent de disparaître

et la qualité de notre environnement se dégrade au point de créer une prolifération de nouveaux cancers.

La croissance sans limite est une imbécillité. Au taux de 3%, elle double à tous les quinze ans. Et, qui plus est, tous les pays du monde voudraient consommer autant que nous, nord-américains. On s'obstine et les conséquences sont désastreuses. Pendant que les inégalités sociales et les écarts de revenus entre riches et pauvres augmentent, il y a au-delà de un milliard d'humains qui vivent avec un revenu de moins d'un dollar par jour. Et, comble de l'ironie, l'indice du bonheur stagne chez les mieux nantis.

Avec l'effondrement, nous sombrerons dans la barbarie et les peuples seront en état de guerre permanente. En plus, les populations seront sous le joug de gouvernements aussi autoritaires qu'arbitraire. Ce sera la fin des droits de la personne

et nous assisterons à un recul radical de notre civilisation. Nous vivrons dans un monde militarisé. C'est le désastre certain qui nous attend à moins que nous réagissions à temps.

Comment réagir

À la fois, seul et avec d'autres : localement et globalement.

Individuellement, la simplicité volontaire nous permettra de sortir de l'emprise du système de consommation et de retrouver notre liberté afin de répondre à nos vrais besoins. Ainsi, nous pourrons donner un sens à notre vie en nous affranchissant des faux besoins engendrés par une pseudo-publicité. Ainsi, nous aurons plus de temps pour vaquer à l'essentiel. Aussi, nous développerons un sens communautaire et saurons mieux concilier travail et famille. Mais, ce ne sera pas facile parce que, selon le conférencier, la publicité est mensongère et «...le transport public sera toujours insuffisant».

Cependant, il faudra plus qu'une baisse de consommation pour régler le problème de la surcroissance. Il faudra rien de moins que réorganiser la société et adopter un autre mode de penser et de fonctionner. Il nous faudra bâtir une société avec d'autres fondements.

Voici les quatre plus importants.

1. La justice sociale. Nous devons réduire les écarts de revenus entre riches et pauvres.
2. Le collectif. Nous devons développer l'esprit de solidarité et mettre nos ressources en commun : bibliothèques publiques, piscines, voiture, etc.
3. La production locale. Les coûts du transport deviendront prohibitifs. Donc, nous devons développer une production locale, par exemple, l'agriculture urbaine.
4. La sobriété. Nous devons consommer moins de pétrole qui sert tout de même à produire des plastiques, des médicaments, des engrais, des vêtements. Cependant, il faudra craindre l'effet rebond qui ne fera qu'exacerber la surconsommation. Par exemple, dès que le prix de l'essence décroît, la vente des grosses bagnoles augmente

Ce ne sera pas facile. Cependant, le pic de production du pétrole est à l'horizon et, si nous ne sommes pas préparés, les conséquences seront terribles.

Aussi, pour contrer la société de consommation qui encourage l'individualisme, il faudra travailler ensemble pour créer des initiatives locales telles que les « villes en transition » en Angleterre qui organisent, entre autres, des cours de couture, des nouveaux modes de transport en commun, des lieux de rencontre, etc.

Mais, nous avons peu d'espoir de voir nos gouvernements prendre des initiatives pour redéfinir cette nouvelle société. Même si certains partis politiques, comme Québec solidaire, donnent l'exemple en épousant des valeurs de solidarité et de respect pour l'environnement. Par ailleurs, les gouvernements donnent l'impression d'être à la solde des plus riches.

Il faut souhaiter des réformes telles que 1) la possibilité de demander la démission d'un député en cours de mandat, 2) l'augmentation de l'impôt de ceux qui ont les moyens de payer, 3) le paiement d'un revenu minimal, 4) l'augmentation de l'aide sociale.

En guise de conclusion, le conférencier dit avoir lancé des idées afin d'inviter les participants à poser des questions et à faire des commentaires et des suggestions.

Questions et commentaires

À ceux qui remarquent qu'il sera très difficile de convaincre les gens d'épouser l'austérité, le conférencier suggère qu'il faudra plutôt envisager la démarche comme « ...un pas de côté » pour atteindre un but essentiel : celui de survivre. En ce qui a trait au bonheur, il affirme qu'on peut être heureux tout en consommant moins.

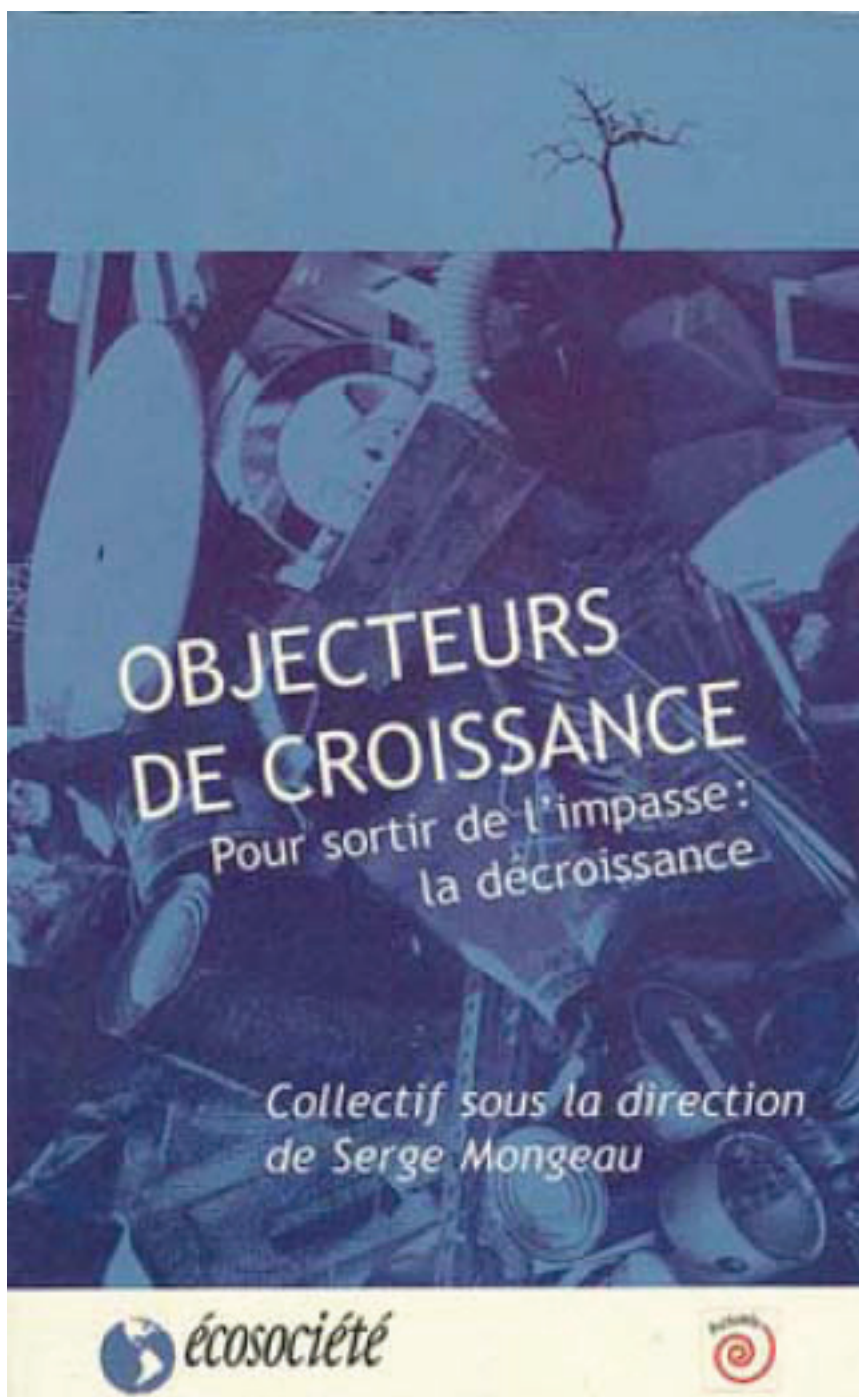
À ceux qui évoquent la difficulté de convaincre les populations d'épouser la décroissance, le conférencier dit qu'il faudrait parler d'une décroissance conviviale. Par exemple en diminuant les heures de travail qui aura comme conséquences heureuses de donner plus de temps libre ainsi que plus d'emplois à ceux qui en ont besoin.

Question qui tue : comment éviter une récession si nous diminuons la consommation? Ici, le conférencier répond de manière indirecte. Il dit que tout se passera graduellement. Par exemple, l'agriculture deviendrait de plus en plus

décentralisée et urbaine sans tout bouleverser d'emblée. Mais comment éviter l'économie souterraine? Difficilement. Mais tout se déroulera graduellement.

Pour terminer, Serge Mongeau décrit ce qui s'est passé lorsque la Russie a cessé d'approvisionner le Cuba de pétrole. Sous la direction d'un gouvernement autoritaire, la société cubaine a adopté une série de mesures pour assurer la survie de la population. Ainsi, les cubains sont retournés à des pratiques de production agricole sans utiliser le pétrole. Aussi, ils ont adopté la bicyclette comme mode de transport et en ont assuré une production nationale. Enfin, ils ont encouragé la production agricole locale au point où la Havane produisait 60% de ses denrées alimentaires.

Enfin, devant le pessimisme de plusieurs participants, le conférencier réitéra sa conviction qu'il faut dès maintenant développer des alternatives à la consommation. On ne parle pas d'ascétisme mais d'une forme de pauvreté qui est une façon de vivre enrichissante.



La « complexité volontaire » est stressante

Claude Braun

Notre monde de consommation nous impose des « biens » qui nous font du mal, aucun doute là dessus. Ces « biens » sont en train de menacer l'équilibre écologique de la planète. La solution sera collective ou ne sera pas. Toutefois, peut-on trouver un intérêt à adopter la « simplicité volontaire » chacun pour soi ?

Considérons un aspect de la société de consommation auquel on ne réfléchit pas souvent : le stress que nous engendrent les biens de consommation pourvus de sonnettes, alarmes, avertisseurs de toutes sortes. Ces sons agressants font tellement partie de notre quotidien qu'on n'y pense même pas. Dans beaucoup d'instances, on s'y adapte. Et même, ... on compte dessus. Pourtant, toute alarme sert à activer notre réponse de stress. Et il est fort bien connu que même à intensité faible, le stress finit par avoir notre peau lorsqu'il est incessant.



Personne ne peut échapper aux sirènes, claxons et beepers des ambulanciers, polices, pompiers, trains, camions, automobiles. Les chats féraux hurlent la nuit, les chiens jappent, les oiseaux nuisibles piaillent... L'école de quartier sonne la rentrée du matin, de la récré, du lunch, de la récré, le départ... Cela relève du domaine public en milieu urbain. Il est difficile de se débarrasser de ces stressseurs.

Mais pourquoi nous entourons-nous volontairement d'alarmes dans nos propres domiciles ?

Faisons-en un rapide inventaire. Sont pourvus d'alarmes nos frigos, poêles, grille-pains, sonnettes d'entrée, alarmes à feu, téléphones et répondeurs, ordinateurs (avertisseurs de l'arrivée des courriels), climatiseurs, ventilateurs, exercices, cocottes-minute électroniques, horloges grand-père, bouilloires, laveuses, sècheuses, fours à micro-onde, machines à pain, jeux vidéo, réveils matin, laveuses à vaisselle, appareils photo, imprimantes, fers à repasser, ceintures de sécurité, radios, télévisions. L'alarme que je déteste le plus est la clé électronique de voiture : pas moyen de barrer sans faire sonner le claxon de la voiture ! Ex aequo : l'alarme antivol des voitures qui ruine la quiétude de tout le quartier chaque fois qu'un passant passe sur le trottoir à côté de l'auto.

Au fait, si on y pense un peu, on se rend compte que la compétition publicitaire entre colporteurs de « biens » les oblige à constamment nous « signaler » leurs produits. Si ce n'est pas avec une fausse « alarme », c'est avec des sons, des couleurs, des formes, des textures ahurissantes, excitantes, déconcentrantes. D'une pierre deux coups : on fait sa propre publicité en se démarquant, en signalant sa présence, sa particularité, et en plus, on arrive à s'appropriier l'attention (inconsciente) du citoyen consommateur, à l'aliéner, l'hébéter, ... juste assez pour qu'il pense que la clé de son salut soit d'acheter votre dernier produit.

Vivement le silence simple et volontaire, afin de cesser d'être une machine et commencer à être humain.



Théocratie et laïcité: La femme et l'enfant

Compte rendu d'une conférence de Djemila Benhabib

Le 14 mars 2013, le Centre humaniste vous a proposé une conférence de Djemila Benhabib sous ce thème. Les régimes théocratiques et la démocratie laïque conçoivent de façon radicalement différente la condition féminine et l'éducation de l'enfant, ce en quoi ils se démarquent et se révèlent. Voici quelques extraits.

Les musulmans sont-ils condamnés à appliquer le dogme islamique ? Absolument pas. On peut citer de nombreux exemples qui démontrent concrètement que les musulmans ne sont pas condamnés à suivre le dogme. Mais, cela étant, ils aiment beaucoup le faire quand vient le temps de définir le statut juridique des femmes et la conséquence directe se répercute sur les enfants.

La Tunisie, pays musulman et moderniste

Dans la petite Tunisie, magnifique pays musulman, en 1956, il y a eu un homme, un avant-gardiste, un moderniste qui voulait insuffler la modernité à son pays. Et la modernité commence aussi par un statut égalitaire des femmes. Bouguiba a été extrêmement audacieux. Avant-gardiste comme il était, il est allé à l'encontre de la répudiation, à l'encontre de la polygamie. Il a permis aux femmes de pouvoir divorcer de façon décente. Chose qui n'est pas facile, y compris en Algérie, mais surtout en Égypte. En Tunisie, par exemple, il est permis d'avorter depuis 1973.

Par ailleurs, il n'est pas allé aussi loin qu'on aurait souhaité. En Tunisie il existe aussi des discriminations. L'une d'entre elles est une loi inégalitaire en matière d'héritage. Les garçons et les filles n'héritent pas de la même façon, de la même part. Donc, vous voyez là l'introduction d'une discrimination à l'égard des enfants justifiée par le dogme islamique.

L'Égypte, moins libérale

Si on s'éloigne du Maghreb et on va en Égypte, les choses sont tout à fait différentes, en ce sens que les restrictions sont beaucoup plus grandes et le statut des femmes est terriblement amoindri, en comparaison de la Tunisie et de l'Algérie. Pourtant c'est le même référent musulman. Mais vous voyez qu'il y a des façons de faire et de légiférer qui sont tout de même différentes.



Djemila Benhabib lors de son allocution au Centre humaniste du Québec

Particularité de l'Égypte : une violence sexuelle à l'égard des femmes. On parle d'un pays où 85 % des femmes sont excisées, par ablation du clitoris ou des lèvres. Or, le clitoris est le seul organe qui soit exclusivement dédié au plaisir. Le but d'une excision est vraiment de tuer le sujet sexuel. Finalement, cette blessure est pratiquement insurmontable, car on ne guérit jamais d'une excision et elle nous marque à vie.

L'excision n'est pas vraiment une prédication musulmane. L'Islam ne l'exige pas. Et pourtant, les Frères musulmans font des campagnes, quotidiennement, pour exciser les

filles. Une loi avait été votée, il n'y a pas très longtemps au parlement Égyptien, pour criminaliser l'excision. Or un des dadas des islamistes a été de la décriminaliser.

Par ailleurs, ils ont proposé trois autres projets de loi au parlement égyptien.

Le premier : baisser l'âge du mariage de 18 ans à 14 ans. En Égypte, jusqu'à très récemment, l'âge du mariage était de 16 ans. Après un combat colossal des femmes, il a été porté à 18 ans. On le ramène à 14 ans pour satisfaire des Saoudiens vieux, riches, qui s'ennuient et sont à la recherche de plaisir. Ils vont en Égypte pour acheter des filles dans le cadre d'un mariage

dit « de jouissance ». Celui-ci peut durer de deux heures à deux semaines.

Le second : restreindre la possibilité des femmes de demander le divorce. La demande de divorce est déjà compliquée pour les femmes, qui doivent payer pour l'obtenir.

Le troisième, qui a passionné les députés égyptiens venait d'un Salafiste et avait pour but de permettre aux hommes d'avoir des rapports sexuels avec leur femme 12 heures après leur mort...

On parle ici d'un pays qui vit des problèmes économiques extrêmement graves. L'Égypte est à genoux devant le FMI. Le système d'éducation a totalement périclité. Le système de santé publique est pratiquement inexistant. Il y a des problèmes éducatifs et culturels, des besoins importants... Et que font les parlementaires ? – dont les trois quarts, Salafistes et Frères musulmans, sont islamistes – ils parlent du sexe et des femmes. Ils adorent parler du sexe et des femmes. On constate donc une inadéquation entre la société qui est dynamique et la réalité islamiste. Il y a asymétrie.

Il m'arrive de lire des analyses du projet de société des Frères musulmans et des Salafistes. Certains analystes, surtout occidentaux, tendent à présenter les Frères musulmans comme des modérés et les Salafistes comme des radicaux. Je ne suis pas d'accord.

Québec, Canada, Europe ?

Je voudrais vous dire quelques mots sur mes inquiétudes, lorsqu'on transpose ces réalités, qui peuvent sembler lointaines, mais pas si lointaines que ça, à la situation au Québec, au Canada, en Europe. Je vois de plus en plus, ici, dans notre pays, des manifestations islamistes de multiples façons, sous diverses formes.

On ne peut pas bâtir une société démocratique et égalitaire sans

donner aux femmes la dignité qu'elles méritent et sans, pour autant, s'assurer d'un système éducatif qui soit rationnel. Or, ces deux sphères, celle du droit et celle de l'éducation ont été totalement livrées aux islamistes dans le monde arabe et c'est principalement sur ces deux leviers là, les femmes, la famille et le système éducatif, que les islamistes ont pu créer un système récurrent de façon à reproduire leur idéologie et à aliéner les

esprits. Il est donc extrêmement important dans ce contexte là de séparer le pouvoir politique et le pouvoir religieux pour assurer la démocratie – la démocratie ne peut se faire sans les femmes, autrement ce serait une démocratie mutilée, ce serait vraiment moche, et s'assurer d'un système éducatif rationnel, d'autre part, ça me paraît essentiel.

Le débat s'est fait au Québec, depuis les années soixante, quant à la déconfessionnalisation des écoles. Aujourd'hui, honnêtement, je suis sceptique, par rapport à cette déconfessionnalisation. Parce que je remarque, de plus en plus, qu'en effet, on a réfléchi à la religion de

la majorité. Et en effet, les crucifix sont sortis des écoles et on peut s'en réjouir. Mais je vois aussi à l'école la présence de symboles religieux des minorités. La déconfessionnalisation ce n'est pas ça. Ça, c'est la déchristianisation. Ce que je vois de plus en plus, c'est des dérogations, des accommodements, alors que l'école est soi-disant déconfessionnalisée. Le processus de déconfessionnalisation est entamé. Mais pour autant, il n'est pas fini.

Pour moi il n'y a pas vraiment de là-bas et d'ici. Pour moi, il y a une seule et unique humanité. Et on voit très bien à quel point les problèmes de là-bas se transposent ici, à quel point lorsqu'on éternue là-bas, on en souffre ici. C'est dire que l'on ne peut pas avancer ici, si on régresse ailleurs. Pour moi le progrès doit être un et universel. Pour moi, tous les peuples de la Terre ont droit à cette musique de la liberté, ont droit à cette musique de la justice, ont le droit à l'égalité.

L'organisation de cette conférence et sa transcription ont été réalisées par Pierre Cloutier.

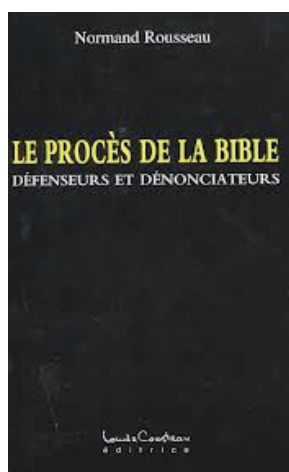


Djemila Benhabib lors de son allocution au Centre humaniste du Québec

Les auteurs de livres humanistes parmi les membres de l'Association humaniste du Québec

Lors de son agape de l'équinoxe du printemps 2013, l'Association humaniste du Québec et la Fondation humaniste du Québec ont salué les membres de l'AHQ qui ont publié des livres humanistes. Une épinglette a été donnée à chaque auteur, qui a été salué et reconnu. Une table de vente a moussé nos lectures. Tous les livres en question sont désormais disponibles à la bibliothèque humaniste. Ci dessous, la liste des oeuvres en question, par ordre alphabétique du nom

- Collectif incluant Claude Braun, Max Bauchet, Daniel Fortier, Richard Rousseau, Philippe Thiriart : Les couleurs de l'humanisme
- Normand Baillargeon : Là-haut il n'y a rien, Le Québec en quête de laïcité, Petit cours d'autodéfense intellectuelle, Heureux sans dieux
- Daniel Baril : Les mensonges de l'école catholique, Heureux sans dieux, La grande illusion : Comment la sélection naturelle a créé l'idée de dieu
- Cyrille Barrette : Mystère sans magie, Le miroir du monde, Lettres ouvertes
- Robert Bernier : L'enfant, le lion, le chameau
- Pierre Blackburn : L'éthique, Logique de l'argumentation, Connaissance et argumentation
- Claude Braun : Québec athée
- Jean Delisle : Les traducteurs dans l'histoire
- Michel Lincourt : Mémoire de Lumières Tomes I-III
- Louise Mailloux : La laïcité ça s'impose
- Jocelyn Parent : Histoire de la laïcité au Québec, Qu'est-ce que la laïcité, Somme athéologique
- Andréa Richard : Essence de la vie, Au delà de la religion, Femme après le cloître
- Normand Rousseau : La bible immorale, L'histoire criminelle des anglo-saxons, Le procès de la bible
- Gaétan Tremblay : Vision du monde 5.0
- Rodrigue Tremblay : Le code pour une éthique globale, Pourquoi Bush veut la guerre, L'heure juste



L'impossible dialogue entre science et religion¹

Daniel Baril

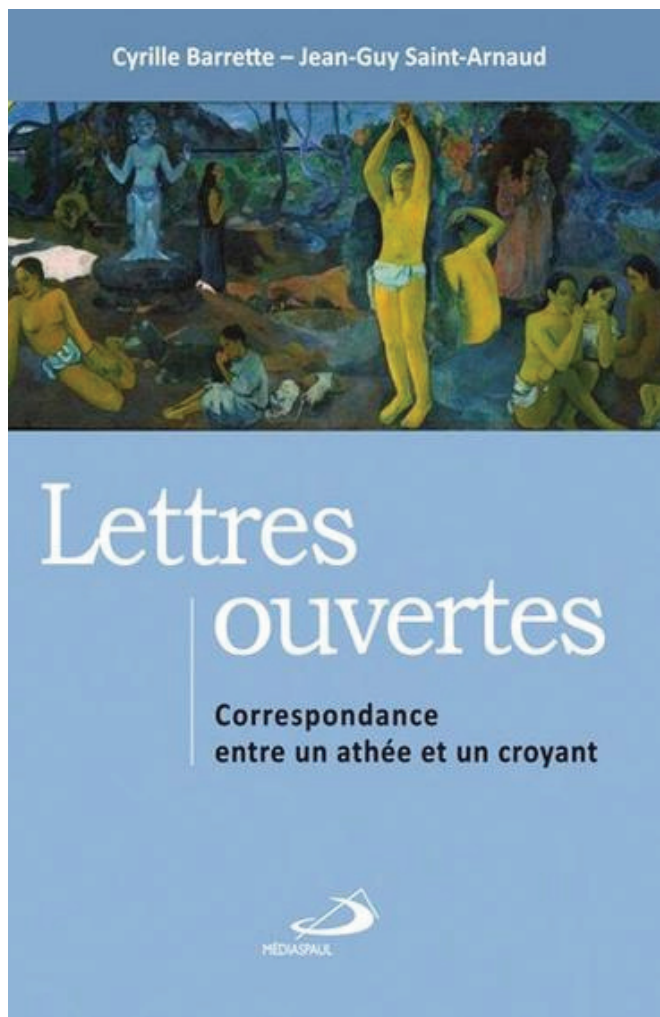
On ne peut pas être contre le dialogue, comme on ne peut pas être contre la vertu. Mais aussi vrai que certaines vertus peuvent être des vices, certains dialogues sont des dialogues de sourds. Ainsi en est-il du dialogue entre science et religion.

C'est le sujet d'un livre qui vient de paraître chez MédiasPaul (éditeur religieux) et ayant pour titre *Lettres ouvertes; correspondance entre un athée et un croyant*. L'athée, c'est le biologiste évolutionniste Cyrille Barrette; le croyant, c'est le jésuite Jean-Guy Saint-Arnaud. Les deux correspondants échangent leurs propos autour de 11 thèmes dont: D'où venons-nous?; Qu'est-ce que l'âme?; L'être humain est-il libre?; Faut-il distinguer croire et savoir?; Peut-on fonder une morale sans Dieu?

Ce n'est pas un hasard si c'est l'éditeur qui a eu l'idée de ce dialogue. Il n'y a en effet que les croyants qui tirent intérêt à un tel échange. Comme tout être humain, les croyants doivent en effet tenir compte de ce que dit la science pour éviter de croire n'importe quoi. De plus, les croyants sont intrigués, voire menacés, par l'existence de gens « Heureux sans Dieu » et les plus ouverts d'entre eux seront curieux d'entendre les arguments des athées à l'encontre de la croyance en l'au-delà et ses divinités.

En revanche, la science n'a absolument rien à attendre de cet échange. Pour avancer, la science doit opérer en faisant fi des croyances religieuses. Le progrès des connaissances, comme celui des libertés humaines, est possible non pas grâce aux religions mais en dépit d'elles. L'incroyant n'a rien à tirer lui non plus de cet échange puisqu'il a déjà fait le tour de la question; les incroyants sont en effet tous passés par une période plus ou moins longue marquée par la croyance religieuse et dont ils se sont extirpés en usant de leur raison. S'il s'agit d'un « dialogue de sourds », c'est donc parce que les croyants refusent d'utiliser les outils de la science et se réfugient dans leur foi.

Cyrille Barrette était bien conscient de l'incompatibilité des deux discours. Même si l'on entend souvent dire que science et religion sont complémentaires, le biologiste rectifie les choses: « foi et science ne se complètent pas: la foi n'améliore pas les explications scientifiques », écrit-il. Certains croyants objectent à ceci que la science répond aux comment alors que la religion répond aux pourquoi. Mais c'est une douce illusion: les seuls



pourquoi auxquels on puisse raisonnablement répondre sont en fait des comment. S'il y a complémentarité, c'est donc au même sens où l'on verrait une complémentarité entre cuisine et hockey; pour qui y trouve un intérêt, les deux contribuent à remplir l'existence.

Le biologiste ne perd pas complètement son temps dans cet échange puisque, en bon pédagogue qu'il est, il fait oeuvre utile en vulgarisant de belle façon les connaissances scientifiques actuelles et en les rendant accessibles à

un public qui en a grand besoin. On constate en effet toute l'inculture scientifique du jésuite (tout de même érudit dans son domaine) quand on lit sous sa plume que l'être humain n'utilise que 10% de son cerveau. Misère!

Tout au long de l'échange, Saint-Arnaud reproche à Barrette de ne s'en remettre qu'à la rationalité scientifique. Il n'y a pourtant que l'approche rationnelle qui nous permette de comprendre le monde. Même le jésuite cherche à s'en remettre à ce type de pensée lorsqu'il affirme: « J'ai l'impression que votre polarisation sur la méthode scientifique joue comme un absolu qui vous empêche de considérer la rationalité de la foi ». Vous avez bien lu: la « rationalité de la foi »! La rationalité croyante (oxymore est ici un euphémisme pour qualifier ce terme) est une logique dans laquelle le premier élément de l'énoncé n'a pas besoin d'être démontré. Cette « rationalité » permet donc de dire n'importe quoi en maquillant le propos d'un faux rationalisme.

En voici exemple. Saint-Arnaud écrit, à propos des miracles, qu'ils « ne sont pas des preuves mais des manifestations du divin à ceux qui sont disposés à les accueillir. Ils supposent et confirment la foi. » Autrement dit, pour croire aux miracles il faut avoir la foi et puisqu'un miracle s'est produit ma foi est donc confirmée. Voilà un exemple typique de la pensée

religieuse qui tourne en rond. Les athées et les incroyants auront donc eux aussi un intérêt à lire ce livre: ils pourront constater l'incroyable naïveté d'un discours d'un autre siècle qui nous sert du Thomas d'Aquin en guise de conception de l'être humain et du « Jésus est ressuscité » à toutes les pages en guise de fondements rationnels.

Je diverge par ailleurs d'opinion sur au moins un point avancé par mon ami Cyrille lorsqu'il affirme que « le surnaturel ne peut pas être un objet de connaissance ». Logiquement, il a raison. Mais, à mon avis, il se rapproche trop ici de la position dite du NOMA (Non-Overlapping MAgisteria) de Stephen Jay Gould voulant que la science ne puisse rien dire sur la religion et le surnaturel. Cette posture occulte le fait que la science peut nous expliquer comment la croyance au surnaturel est un produit de notre cerveau de mammifère social et comment la vérification des qualités ou fonctions attribuées par les croyants aux êtres surnaturels (dont Dieu) nous conduit à conclure à leur inexistence. La science n'est pas agnostique face à l'idée d'un geste intentionnel à l'origine de l'univers, pas plus qu'elle n'est agnostique sur l'existence du dieu Éole.

1. Ce texte a d'abord été publié sur le blogue « Raison et laïcité » (<http://voir.ca/daniel-baril>) du journal Voir.

Les principes de l'Association humaniste du Québec

1. Le premier principe de la pensée humaniste est le rejet de croyances basées sur des dogmes, sur des révélations divines, sur la mystique ou ayant recours au surnaturel, sans évidences vérifiables.
2. L'humanisme affirme la valeur, la dignité et l'autonomie des individus et le droit de chaque être humain à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec les droits des autres. Les humanistes ont le devoir de se soucier de l'humanité entière incluant les futures générations. Les humanistes croient que la morale est une partie intrinsèque de la nature humaine basée sur la compréhension et le souci envers les autres, n'exigeant aucune sanction externe.
3. L'humanisme cherche à utiliser la science de façon créative et non de manière destructrice. Les humanistes croient que les solutions aux problèmes du monde se trouvent dans la pensée et l'action humaines plutôt que dans l'intervention divine. L'humanisme préconise l'application de la méthode scientifique et de la recherche sans restrictions aux problèmes du bien-être humain. Les humanistes croient toutefois aussi que l'application de la science et de la technologie doit être tempérée par des valeurs humaines. La science nous donne les moyens mais les valeurs humaines doivent proposer les objectifs.
4. L'humanisme supporte la démocratie et les droits de l'homme. L'humanisme aspire au plus grand développement possible de chaque être humain. Il maintient que la démocratie et l'épanouissement de l'homme sont des questions de droit. Les principes de la démocratie et des droits de l'homme peuvent s'appliquer à plusieurs types de relations humaines et ne sont pas restreints aux méthodes du gouvernement.
5. L'humanisme insiste pour que la liberté personnelle soit associée à la responsabilité sociale. L'humanisme ose construire un monde sur le concept de la personne libre responsable envers la société, et reconnaît notre dépendance et responsabilité envers le monde naturel. L'humanisme n'est pas dogmatique, n'imposant aucune croyance à ses adhérents. Il est ainsi engagé en faveur d'une éducation libre d'endoctrinement.
6. L'humanisme est une réponse à la demande largement répandue d'une alternative à la religion dogmatique. Les principales religions du monde prétendent être basées sur des révélations pour toujours immuables, et plusieurs cherchent à imposer leur vision du monde à toute l'humanité. L'humanisme reconnaît qu'une connaissance fiable du monde et de soi-même se développe par un continu processus d'observation, d'évaluation et de révision.
7. L'humanisme prise la créativité artistique et l'imagination et reconnaît le pouvoir de transformation de l'art. L'humanisme affirme l'importance de la littérature, de la musique, des arts visuels et de la scène pour le développement et la réalisation de la personne.
8. L'humanisme est une orientation de vie visant la réalisation maximale possible à travers le développement d'une vie morale et créative et offre un moyen éthique et rationnel pour affronter les défis de notre époque. L'humanisme peut être une façon de vivre pour chacun et partout.

Compte rendu de lecture du livre *“The world until yesterday”*, 2013, de Jared Diamond

Claude Braun



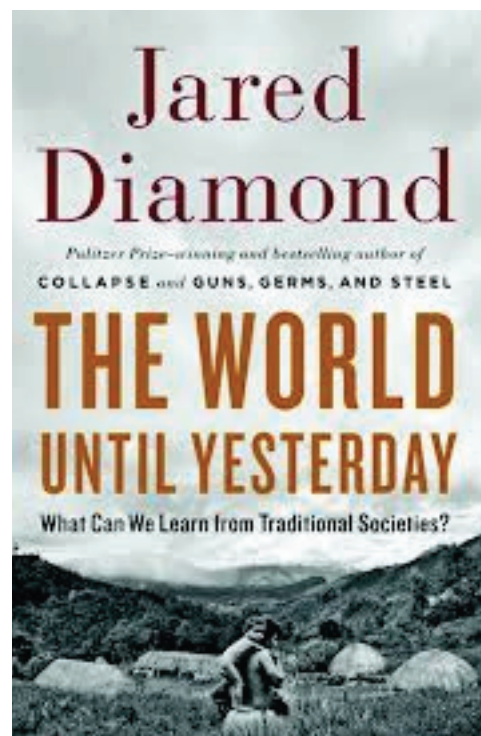
Jared Diamond

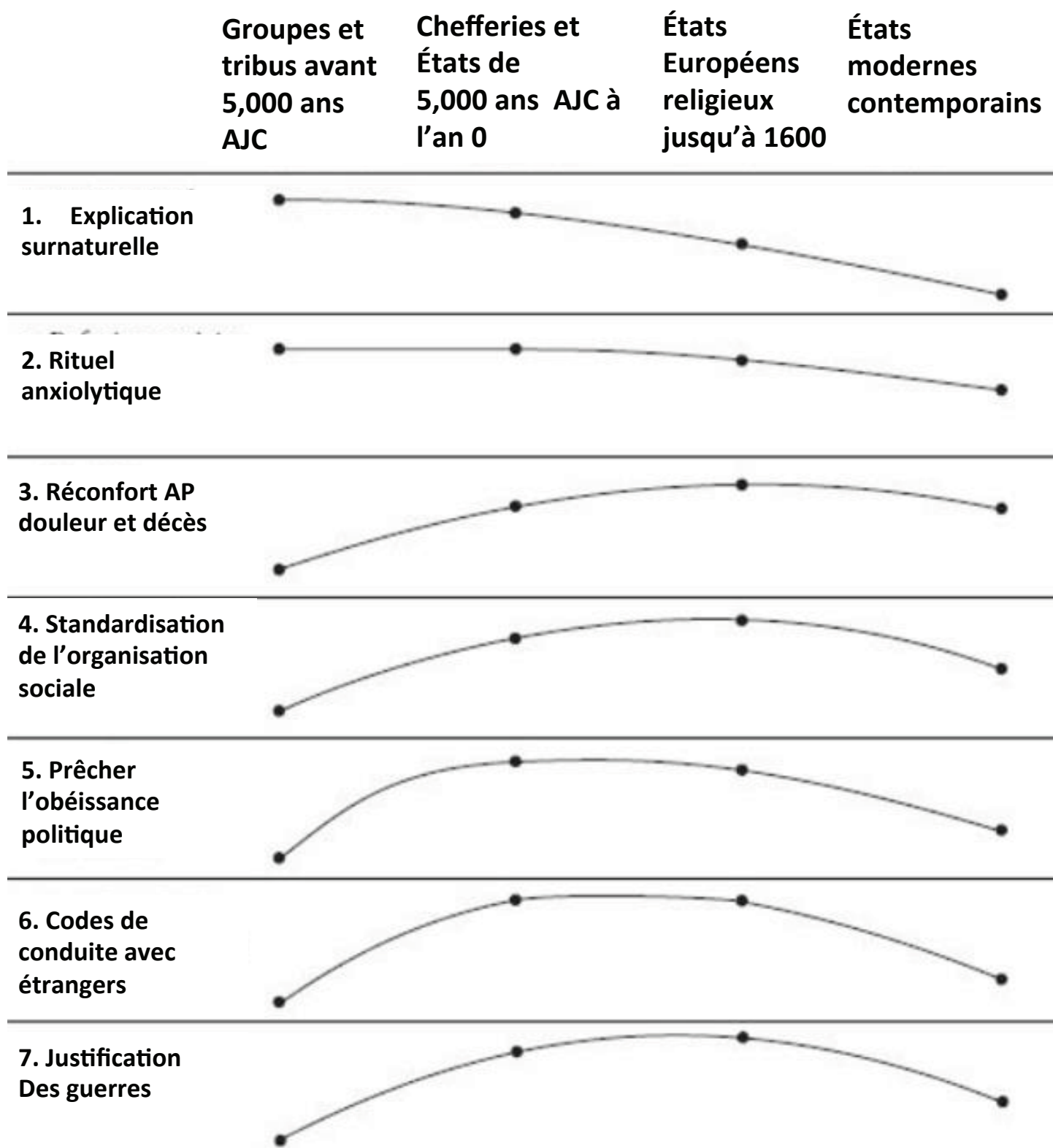
Les intellectuels humanistes ont un penchant naturel pour le grand anthropologue culturel Jared Diamond qui nous a époustoufflés avec son érudition et son humanisme dans l'explication de la nature humaine et des montées et effondrements des civilisations, le tout richement imprégné d'une maîtrise incontestable de la géo-écologie.

Bien que l'on reconnaisse maintenant, grâce à Diamond, l'importance très grande de la géo-écologie pour comprendre l'histoire et la préhistoire humaine, de plus en plus d'intellectuels trouvent que Diamond en a exagéré l'importance. Par exemple, dans ses livres *Guns, germs and steel* [1] et *Collapse* [2] Diamond affirme que la clé du succès de l'occident se trouve dans la présence fortuite d'animaux et de plantes domestiquables dans certaines régions du globe, rendant possible la transition vers les sociétés d'agriculteurs-pasteurs, et ensuite les empires militaires armés jusqu'aux dents. Le hic, c'est qu'avant que l'occident ne prenne possession du globe, la Chine était davantage pourvue en animaux et plantes domestiquables, elle était pastorale et agricole, et elle était armée jusqu'aux dents. On accuse Diamond d'avoir oublié de considérer que l'empire chinois ne cherchait pas la conquête des autres peuples et territoires... pour des raisons culturelles, tandis que les royaumes européens cherchaient coûte que coûte à encourager des aventuriers cupides à estropier et dilapider les peuples et territoires du monde. Les rois européens offraient à leurs conquistadors une fraction importante des spoliations que ces derniers avaient carte blanche d'exacter des autres peuples. Pour sa part, la Chine n'a pas adopté une politique d'invasion pour génocide et spoliation. On conviendra toutefois que les choses pourraient bien changer, et même s'inverser... Quoi qu'il en soit, la géo-écologie est devenue très importante dans notre compréhension de l'évolution des espèces, et à un degré moindre, des transformations sociales chez l'humain, et cela en grande partie grâce à la force persuasive et le plaisir de lire Jared Diamond.

C'est ainsi que plusieurs intellectuels humanistes auront attendu avec impatience son dernier opus: *«The World until yesterday»*, paru en 2013, [3] dans lequel il aborde des thèmes très diversifiés tels «Pourquoi apprendre plusieurs langues ?, Comment élever ses enfants ? Comment s'occuper de nos vieillards ? Les vertus de l'alimentation paléolithique...» Son thème que je souhaite résumer (à la page suivante) est celui de l'évolution des diverses fonctionnalités de la religion. Diamond distingue sept dimensions qui ont été importantes depuis 7,000 ans. Je reproduis ici une figure de son livre, que je traduis en Français.

1. Diamond, J. (1997). *Guns, germs and steel: The Fates of Human Societies*. W.W. Norton & Company.
2. Diamond, J. (2005). *Collapse: How Societies Choose to Fail or Succeed*. New York: Penguin Books.
3. Diamond, J. (2013). *The World until yesterday*. New York: Viking Press





Discours de présentation du prix humaniste 2013

Michel Virard, Président, AHQ



Ce sont les conseils d'administration de la Fondation et de l'Association humaniste qui ont eu la tâche de déterminer, conjointement, le lauréat du premier Prix humaniste du Québec décerné à ce jour. Nous sommes particulièrement fiers de récompenser par ce prix une organisation qui n'a cessé, depuis sa naissance, d'aiguillonner le Québec vers un but cher aux humanistes : permettre aux Québécois dont la fin de vie n'est plus qu'une horreur insupportable, d'abrèger leur souffrance et de mourir dans la dignité, et cela même et surtout s'il n'ont plus la capacité physique pour prendre les choses en main par eux-mêmes. Je précise que ce but était déjà inscrit dans les gènes de la Fondation et de l'Association humanistes dès leur création puisqu'ils avaient très tôt créé un comité sur l'euthanasie et le suicide assisté. L'éthique humaniste se soucie d'abord de la personne humaine et c'est avec admiration que nous avons observé le travail de cette organisation pour sensibiliser la population en général, et les décideurs en particulier, aux travaux dans ce domaine et

surtout aux expériences positives réalisées hors Québec. Nous avons aussi observé les résultats de ces efforts et nous avons constaté que le corps médical avait changé son orientation sur ce sujet significativement au cours des dernières années. Nous

croyons que cette organisation a été instrumentale dans cette prise de conscience des médecins. Un des effets importants de cette prise de conscience a été la possibilité pour le gouvernement du Québec d'envisager ce qui paraissait inconcevable il y a peu : proposer un projet de loi légalisant une aide à mourir en fin de vie dans un cadre restreint. Il s'agit d'un jalon important dans cette marche vers un plus grand respect de l'autonomie des personnes.



**Michel Virard, Président de l'AHQ,
Hélène Bolduc, Présidente de l'AQDMD,
Édouard Boily, Président de la FHQ**

Il nous fait plaisir de décerner le Prix humaniste du Québec 2013 à AQDMD, c'est-à-dire

à l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité, pour son action déterminante en faveur de ceux qui souffrent sans espoir. C'est donc à Madame Hélène Bolduc, présidente en exercice de l'AQDMD, que nous remettons les



Discours d'acceptation du *Prix humaniste 2013* décerné à l'Association Québécoise pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Hélène Bolduc, Présidente de L'AQDMD

Remerciements pour le prix humaniste 2013 décerné par la Fondation et l'Association humaniste du Québec, à Montréal, le 21 mars 2013

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui pour participer à cet événement qui permet cette belle rencontre entre nos deux associations. À titre de présidente de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité, c'est avec beaucoup de reconnaissance que je reçois ce prix de la Fondation et l'Association humaniste du Québec.

L'AQDMD défend le droit fondamental à une mort digne pour chaque personne, une mort qui respecte les valeurs de liberté et d'autonomie de chacun et chacune. L'histoire de notre association s'inscrit dans un mouvement de société qui débute dans les années 50, prend un essor dans les années 80 en Europe et progressivement s'étend à plusieurs pays. Aujourd'hui, plus de 48 associations similaires à la nôtre en provenance de 26 pays font partie d'un regroupement mondial.

Dès la fondation de notre association, nous avons privilégié la création de réseaux de collaboration avec des individus et de nombreux organismes et associations citoyennes. Nous avons travaillé afin de rejoindre et rassembler divers milieux d'influence partageant des intérêts communs.

Au Québec, au Canada, en France, en Belgique, en Hollande, en Suisse, l'AQMD a trouvé des alliés, des mentors, des experts en médecine palliative, en droit de la santé et politiques publiques. Tous ces gens nous ont aidés à obtenir des avancées surprenantes sur la question de mourir dans la dignité dans notre coin de pays. L'Association humaniste du Québec est rattachée à ce réseau et j'aimerais souligner particulièrement aujourd'hui les moments privilégiés que j'ai passés avec Bernard Cloutier. Des liens d'amitié

et de complicité se sont créés spontanément entre nos deux associations, en grande partie grâce aux valeurs qui nous sont communes. À ce sujet, permettez que je trace ici un parallèle fort intéressant.

Nous partageons avec les humanistes les valeurs de dignité, de liberté et d'autonomie décisionnelle qui font partie des raisons d'être de nos deux associations.

Nous retrouvons aussi un autre principe cher à nos associations. « L'humanisme n'est pas dogmatique, n'imposant aucune croyance à ses adhérents. Il est ainsi engagé en faveur d'une éducation libre d'endoctrinement. » (Manifeste de l'AHQ).

De son côté, le message de l'AQDMD est essentiellement ouvert et non dogmatique. Nous respectons les valeurs de dignité et de liberté de chaque personne. Nous militons pour permettre à chacun de mourir au moment et de la manière qu'il le souhaite. Dans l'éventail de nos actions, nous visons entre autres à combattre la désinformation des opposants et à briser le tabou de la résignation passive devant notre finalité qu'est la mort. Nous ne sommes pas des apôtres inconditionnels de l'euthanasie, du suicide médicalement assisté ou de l'aide médicale à mourir. Nous ne sommes ni pour ni contre la sédation terminale ou palliative. « Le droit de choisir » est notre devise

Nous nous opposons à l'intransigeance, au chantage, à la diffamation et à la vision romantico-religieuse des défenseurs de la vie à tout prix. Dans notre façon d'opérer, nous tentons autant que possible de limiter les confrontations avec les opposants. Nous choisissons plutôt une manière positive de

travailler qui consiste à informer et sensibiliser la population. Nous passons par les voies politiques, par exemple celle de la commission parlementaire sur la question de mourir dans la dignité. Nous sommes présents dans les médias, dans divers regroupements et associations, de même qu'à certaines tables de concertation qui touchent aux enjeux juridiques, médicaux et éthiques de cette cause. Notre présence sur le terrain depuis cinq ans s'est avérée constante. Nous avons tenté par tous les moyens mis à notre disposition d'exercer une influence positive, une influence qui fait une différence pour la majorité des 80 % de Québécois qui souhaitent que l'aide médicale à mourir devienne accessible.

La dernière étape de notre vie doit être envisagée et préparée. Elle engage notre intimité la plus profonde et touche à des valeurs personnelles inviolables, protégées par la Charte canadienne des droits et libertés. Plusieurs droits ont été reconnus dans les dernières décennies : le droit au divorce, le respect de l'orientation sexuelle et du mariage entre conjoints de même sexe, le droit de décider de donner ou non la vie, celui d'aller ou non à la guerre. Maintenant, le droit de choisir le moment et la manière de quitter cette vie doit figurer parmi ceux-là.

Sans être arrivés au bout du chemin, nous empruntons sûrement la bonne direction. Un projet de loi dépénalisant l'aide médicale à mourir est prévu pour juin au Québec. Des représentants des ordres professionnels concernés par ce changement législatif sont actuellement actifs dans des comités de travail afin d'élaborer des guides de pratique pour mieux encadrer les soins de fin de vie. La ministre Véronique Hivon est responsable de ce dossier. Avec l'appui de l'appareil administratif des ministères de la Santé et de la Justice, elle planifie la mise en œuvre des rapports de la

Commission parlementaire et du Comité d'experts juristes consultants.

Parallèlement à ces actions qui se déroulent au palier provincial, un recours devant les tribunaux en Colombie-Britannique nous conduira probablement en Cour Suprême d'ici deux ans.

D'ici là, il ne faut rien tenir pour acquis, même si l'espoir est permis.

Nous vivrons bientôt une période exaltante.

Par ce prix que la Fondation et l'Association humaniste du Québec nous remet et l'honneur qui nous est rendu, c'est à un niveau plus formel que nos associations se retrouvent aujourd'hui. Ainsi vous nous offrez l'occasion de souligner l'important chemin accompli dans un domaine qui nous concerne tous et toutes.

Nous invitons toutes les personnes sensibles à la cause de contribuer à ce débat à titre individuel. Nous avons également besoin de philosophes, d'écrivains, de sociologues, de journalistes et de juristes pour nous aider dans la conquête de cette ultime liberté.

Au nom du conseil d'administration et de tous les membres de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité, je vous remercie sincèrement pour ce prix très utile pour continuer notre mission et pour la reconnaissance sociale que vous témoignez à notre mouvement.



AQDMD

Le droit de choisir

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Engagez-vous ! L'héritage de Stéphane Hessel

Joseph Aussedat



Un grand humaniste est mort ! Stéphane Hessel est né en 1917 de parents libertaires assumés et responsables (leur vie amoureuse a inspiré François Truffaut dans la création de son film "Jules et Jim"). Il a eu une enfance cosmopolite. Il a combattu dans la Résistance française. Il a été capturé par les nazis et s'est échappé... deux fois. Il a mené une carrière illustre de diplomate, incluant une participation à la rédaction de la Charte des droits universels de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. Il a rédigé "Indignez-vous!". Et fidèle à sa grande générosité et à sa rigueur morale humaniste, il en a cédé les droits d'auteur à divers organismes de charité. Il est décédé le 27 février 2013. Notre camarade Joseph Aussedat a accepté de nous parler des leçons de vie de cet homme extraordinaire.

Stéphane Hessel, qui vient de mourir à 95 ans à Paris, était un humaniste. Il est connu comme l'auteur d'un petit pamphlet « Indignez-vous ! » publié en 2010, qui exhorte ses lecteurs à exprimer leur indignation face aux injustices, aux reniements des idéaux de progrès et de justice sociale, à rompre avec l'indifférence face aux dictatures, au traitement des immigrés et des sans-papiers, au saccage de l'environnement sacrifié à l'autel de la course au profit, aux écarts de plus en plus grands entre les pauvres et les riches, et en particulier au sort des Palestiniens de Gaza.



Stéphane Hessel invite à transmettre et à rendre vivant l'héritage de la Résistance et ses idéaux.

Le programme du Conseil national de la Résistance, adopté en 1944, proposait : « Un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail » ; « une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours. » ... « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques » ; « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie » ... défense de « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères » ... « la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction la plus développée », sans discrimination.

C'est la remise en cause de toutes ces conquêtes sociales qui justifie de s'indigner, et bien que cette remise en cause ne soit pas récente, c'est la rencontre entre ce message de Stéphane Hessel et ces nouvelles générations auxquelles on ne

disait que « no future » qui explique son succès : « Indignez-vous ! » a été repris par tous ceux qu'on appelle les indignés, ceux d'Occupy Wall Street, ceux du printemps arabe, les manifestants en Espagne, etc.

Durant toute sa longue vie il a mis en pratique les principes défendus dans « Indignez-vous ! ». Comme combattant dans la résistance, comme diplomate pour la France et à l'ONU, comme militant politique, comme humaniste, comme athée.

Dans une interview en 2010, Stéphane Hessel affirme son athéisme et son humanisme, étroitement liés, en même temps que son ouverture d'esprit aux croyances des autres. Il est tout aussi clair sur sa méfiance envers des religions qui se mêlent de régir la société:



Stéphane Hessel

« J'ai tout le respect possible pour ceux qui croient, mais je me méfie du monothéisme, non pas comme une croyance, mais comme une religion, qui se met par nature en opposition avec d'autres religions. Je redoute le monothéisme dans ses résultats sur les sociétés. Ce que je différencie très clairement de la relation qu'un individu peut avoir avec le divin. S'il croit, c'est merveilleux pour lui. En ce qui me concerne, croire en l'homme, en l'éveil de la conscience, loin de toute transcendance, me suffit. »

L'héritage de Stéphane Hessel pourrait se résumer en une formule : « engagez-vous ! » qui est d'ailleurs le titre d'un autre ouvrage qu'il a coécrit.

Il invite chacun à dépasser l'indignation et à s'engager pour rejoindre ce courant de l'histoire qui « va vers plus de justice, plus de liberté mais pas cette liberté incontrôlée du renard dans le poulailler ». Il nous invite aussi à la réflexion : « Plus globalement, notre enrichissement doit être essentiellement culturel, spirituel, éthique, plutôt qu'un enrichissement purement quantitatif qui se traduit par un accroissement de la quantité d'énergie utilisée, ou de produits financiers mis sur le marché. Il faut rompre avec cette pensée productiviste motivée par « le toujours plus ». »

Je vous invite à vous procurer le livre de Stéphane Hessel, dans lequel, j'en suis sûr, vous trouverez beaucoup plus, et à répondre vous aussi à son appel.

Indignez-vous !, 32pages, Indigène éditions, 2011



Abonnez-vous au bulletin Informations Humanistes Internationales: un digeste de l'actualité de la International Humanist and Ethical Union (IHEU)

INFORMATIONS HUMANISTES INTERNATIONALES N°7

Informations Humanistes Internationales est le magazine annuel en français de l'IHEU. Il complète, à destination des francophones, le magazine de l'IHEU en anglais International Humanist News qui paraît plusieurs fois par an.

IHI a été créé suite au congrès de l'IHEU en 2005 à Paris, organisé par la FNLP sur le thème du combat pour la séparation des Eglises et des Etats dans tous les pays. Sa conception a été confiée à la FNLP, mais sur le principe d'une publication d'articles déjà parus en anglais, à part l'éditorial de Sonja Eggerickx, Présidente de l'IHEU.

IHI est plus adapté aux publics francophones ; il est aussi diffusé entre autres assez largement dans un certain nombre de pays d'Afrique, et il a ses lecteurs habituels un peu partout dans le monde.

Le numéro 7 daté de Février 2013 contient un dossier sur « Guérisseurs et évangélistes », avec notamment une interview de Richard Dawkins et un article de James Randi, deux personnalités bien connues au plan international, et des articles sur différents pays directement concernés.

Il présente également quelques échos de la conférence tenue par l'IHEU à Montréal en Août 2012 sur « Sexe et Humanisme », avec en particulier l'intervention de Michèle Singer au nom de la Libre Pensée française.



Visitez le site internet de l'Association humaniste du Québec

<http://assohum.org>

NOUVEAUTÉ: Discours complet du philosophe Henri Pena-Ruiz prononcé devant l'AHQ au Centre humaniste de Montréal

Nouvelle formule avantageuse d'adhésion à l'AHQ: Adhérez pour deux ou trois ans à prix réduit ! Découpez et complétez cette fiche et mettez-la à la poste

FICHE D'INSCRIPTION

Je, soussigné, déclare adhérer aux principes humanistes au verso et demande à l'**Association humaniste du Québec** de me recevoir comme membre.

*Nom, prénom :

*Adresse :

*Ville :

*Code postal : Téléphone maison :

Téléphone travail: Téléphone cellulaire :

*Courriel : Site web :

Profession :

Je règle ma cotisation de :

☐ 20\$ (1 an) ☐ 35\$ (2 ans) ☐ 50\$ (3 ans)

et un don () de**

☐ 20\$ ☐ 50\$ ☐ 100\$ ☐ autre

par le moyen suivant :

☐ en espèces

☐ par chèque au nom de Association humaniste du Québec

☐ par notre site web (Paypal ou cartes de crédit) :

<http://assohum.org>.

Signature :

Date :

* Information requise
l'année prochaine

**Pour tout cumul annuel de dons de plus de 35\$ vous recevrez un reçu de charité en janvier de



Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne en complétant ce formulaire sur notre site web :

<http://assohum.org> ou bien en nous retournant le formulaire ci-dessus par la poste au Centre Humaniste Du Québec 1225, boul Saint-Joseph E, Montréal, QC H2J 1L7